



ÉTUDE CONTEXTUELLE GME-II

PAULINE CATHONNET

MATTHIEU GASP

ZAHRA KALAF

LENA LOPEZ

THOMAS PELLETIER

HUGO SCHONS

FICHES
MÉTIER
2023-2024

ENCADRÉ PAR FLORINE ROOS & SÉVERIN SCHNEPP



Master Europe

Sciences Po Strasbourg

École de l'Université de Strasbourg



Avant-propos :

Le présent document et les autres livrables du groupe ont été rédigés en écriture inclusive. Ce choix nous a paru pertinent, d'une part en raison du public auquel sont adressés les documents (équipe pédagogique et futur.es étudiant.es du Master Europe et intéressés par les études européennes). D'autre part, il s'agit de rendre visible les femmes qui ont été interrogées par notre groupe de travail et qui forment la majorité de notre échantillon (30 femmes sur 40 interviews). Ainsi, dans le souci de nous adresser au plus grand nombre, nous avons pris soin d'user de tournures de phrases neutres ou de recourir au point médian dans les cas nécessaires. Par contre, lorsque nous nous référons à une personne interrogée en particulier, nous conservons les marques de son genre. Bonne lecture !

Table des matières

Avant-propos :	1
Remerciements :	3
Introduction.....	4
I) Faire l'Europe, c'est d'une part rechercher à exercer une influence sur le processus législatif européen élaboré à Bruxelles	7
A) Le travail de mise à l'agenda politique européen et le rôle actif dans le champ européen	7
B) Le développement de stratégies d'influence visant à modifier une régulation bruxelloise en négociation.....	13
II) Faire l'Europe au-delà de Bruxelles : amener la politique européenne des institutions vers les territoires et <i>vice versa</i>	18
C) Faire prendre conscience de l'agenda politique européen au niveau des territoires....	18
D) L'engagement militant dans les métiers de l'Europe : travailler dans un domaine en accord avec ses valeurs personnelles	23
III) Des limites à « faire l'Europe »	27
E) Tentatives d'orientation du processus décisionnel – une catégorisation des professionnels selon l'impact sur le processus décisionnel et ses effets ressentis	28
F) Les points de frictions, identifiés par les professionnels, limitants le jeu de l'influence	34
G) Les sources du désenchantement(s) européen(s)	38
Conclusion	42
Bibliographie.....	44
Sitographie	48

Remerciements :

Le groupe de travail du guide des métiers de l'Europe 2 a été chargé de réaliser plusieurs livrables qui n'auraient pu voir le jour sans le soutien et l'aide de nombreuses personnes. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons les mettre en lumière ici.

Tout d'abord nous remercions chaleureusement nos deux encadrant.es, Florine Roos et Séverin Schnepf qui nous ont guidé avec bienveillance tout au long du semestre. Elles nous ont apporté de l'aide en cas de besoin, orienté dans nos choix méthodologiques et n'ont pas hésité à nous recommander à leurs connaissances lorsque certaines de nos demandes d'entretiens se sont avérées infructueuses.

Ensuite, nous voulons exprimer notre gratitude à l'équipe pédagogique, en particulier Madame Hadjiisky, Madame Michel et Monsieur Ffoulkes Roberts qui nous ont donné des conseils judicieux pour mener à bien notre travail.

Nous adressons nos remerciements à l'association du Master Europe qui a accepté de nous laisser utiliser leur base de données et ressources informatiques sans lesquelles le guide ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui.

Enfin, merci à tous.les les professionnel.les européen.nes qui ont accepté de nous accorder un peu de leur temps et de répondre à toutes nos questions. Sans leur bonne volonté et leur gentillesse, nous n'aurions pas pu produire notre travail.

Introduction :

« *L'Europe est un chantier permanent* »¹ — Jörg Monar, intervenant au sein du Master Etudes européennes de Sciences Po Strasbourg et ancien Recteur du Collège d'Europe (2013-2020).

La table ronde organisée à l'occasion des 30 ans du master Europe de Sciences Po Strasbourg a été l'occasion de constater à quel point l'Europe reste, malgré la popularité grandissante des partis eurosceptiques sur l'ensemble du continent, un projet politique transnational qui a attiré, et continue d'attirer, de nombreuses générations d'étudiant.e.s. En témoigne le nombre élevé de cursus universitaires spécialisés en études européennes dans la plupart des pays d'Europe² ainsi que la création récente d'un nouveau campus du Collège d'Europe à Tirana en Albanie, qui accueillera sa première promotion à la rentrée 2024. Si nombre d'étudiant.e.s qui poursuivent ce type de cursus rêvent d'intégrer la Commission européenne ou de travailler au sein d'institutions publiques européennes à Bruxelles³, nombreux.ses vont exercer un métier dans d'autres types de structures, telle qu'une organisation non gouvernementale (ONG), un cabinet de conseil ou une représentation nationale, et la quasi-totalité va être amenée à changer de poste plusieurs fois au cours de sa carrière professionnelle⁴. Cette amorce nous amène à nous interroger sur la multitude des métiers de l'Europe, les savoir-faire, les missions et les spécificités qui leur sont propres.

L'étude contextuelle vient en appui des fiches du guide des métiers de l'Europe. L'objectif visé est de fournir une analyse académique venant mettre en perspectives les informations recueillies lors des interviews faites avec des professionnels de l'Europe. Il convient avant tout de définir les termes utilisés tout au long de notre analyse. Afin de lever d'emblée l'équivoque qui se rapporte au terme Europe, précisons qu'il s'agit de l'Europe en tant qu'ensemble politique, autrement dit de l'Union européenne (UE). Si nombre de

¹ Propos recueillis dans le cadre d'une allocution à l'occasion des 30 ans du Master Europe de Sciences po Strasbourg, 17 novembre 2023.

² Plus d'une centaine de parcours de master, comme l'a rappelé Jörg Monar dans son allocution introductive de la Table ronde des 30 ans du master Europe, le 17 novembre 2023.

³ Schnabel, V. (1998). Élitisme européennes en formation. Les étudiants du « Collège de Bruges » et leurs études. *Politix*, 43, 33-52. <https://doi.org/10.3406/polix.1998.1740>

⁴ Michon, S. (2012). Faire carrière dans les métiers de l'Europe politique : dispositions, savoirs spécifiques et types de carrière: Enquête auprès d'élèves et d'anciens élèves de masters « Politiques européennes ». *Politique européenne*, 38, 185-193. <https://doi.org/10.3917/poeu.038.0185>

professionnel.les des métiers de l'Europe ont leur activité basée à Bruxelles, capitale des institutions européennes, il ne faut pas oublier que l'UE c'est une diversité d'échelons et de territoires : le niveau local, régional, national. Entité politique et institutionnelle unique, l'UE s'est construite progressivement par le droit à partir des années 1950 et n'a cessé d'évoluer depuis la Communauté du Charbon et de l'Acier jusqu'à l'Union politique inaugurée par le Traité de Maastricht de 1993. Elle a été dotée de compétences toujours plus nombreuses au fil des années, bien qu'il faille se garder de porter sur ce projet politique un regard téléologique, puisque les phases d'avancées institutionnelles ont alterné avec des phases de blocages, voire de retours en arrière⁵. Ces nouveaux domaines de compétences, alors même que le nombre de fonctionnaires européen.nes n'a pas connu de forte augmentation⁶, ont eu pour corollaire une diversification et une multiplication du nombre de professionnels exerçant un métier dans le champ européen⁷.

Qu'est-ce qu'un métier ? La question peut sembler triviale, mais il faut prendre soin de distinguer le métier du poste. Un métier se caractérise par « un faire, des connaissances attestées et une filiation à l'égard des règles sociales, techniques et éthiques régissant les relations entre les membres »⁸. Le métier allie ainsi une activité de production à une identité professionnelle, qui permet de se reconnaître entre pairs ; et à une reconnaissance sociale du fait de l'acquisition du statut social relié à son exercice. Le poste est quant à lui attaché à une personne et une organisation précise, c'est-à-dire à une position dans un organigramme, comme par exemple « chargée de mission politiques européennes et internationales au ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion ». Le métier recouvre de la sorte une réalité plus large qu'un poste. Dans le cadre européen, les métiers dits de l'Europe se rapportent à la création, l'adoption, la mise en œuvre et le contrôle de la politique communautaire. Les professionnels exercent dans des structures de types très divers telles que les institutions et administrations publiques, ONG, entreprises ou encore think tanks. Les types de contrats de travail sont également très différents : fonctionnariat, contrat à durée déterminée, contrat intérimaire. Exercer un métier de l'Europe

⁵ A cet égard, la politique de la chaise vide de Charles De Gaulle ou plus récemment le Brexit en 2021 sont des éléments pertinents qui montrent que le projet européen n'est pas linéaire.

⁶ Georgakakis, D. (2020). Compter la fonction publique européenne: Pistes et matériaux pour une histoire sociale et politique de la statistique du personnel des institutions européennes. *Histoire & Mesure*, 35(2), 105–132. <https://www.jstor.org/stable/27127798>

⁷ À titre d'exemple, citons la forte augmentation du nombre de lobbyistes à Bruxelles entre 1980 et 2018 : d'environ 1000 ils sont passés à plus de 20 000 selon [Olivier Hoedeman](#), directeur de l'ONG Corporate Europe.

⁸ Olry-Louis, I. & Olry, P. (2019). Métier(s). Dans : Gérard Valléry éd., *Psychologie du Travail et des Organisations : 110 notions clés* (pp. 304-307). Paris: Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.valle.2019.01.0304>

n'est pas forcément synonyme de stabilité professionnelle, comme l'indique un employé contractuel de la Commission européenne :

« [c]omme je travaille à la Commission mais que je n'ai pas encore réussi le concours pour devenir fonctionnaire, je dois enchaîner des contrats très courts qui durent une ou deux semaines, voire au mieux quelques mois. C'est assez stressant parce que... Enfin, c'est quand même dur psychologiquement de ne pas savoir ce qu'on fait dans deux semaines. »⁹

Dès lors, il semble pertinent d'utiliser le terme de « groupe professionnel », voire de « nébuleuse professionnelle »¹⁰ pour rendre compte de l'hétérogénéité des situations et des réalités recouvrant les métiers de l'Europe. Cette diversité des acteurs.rices professionnel.les qui gravitent dans le champ européen et qui poursuivent des buts entrant parfois en concurrence participe à façonner l'Europe politique. Les journalistes correspondants à Bruxelles, les juristes spécialisé.es en droit européen, les administrateurs.rices européen.nes, les chargé.es de communication européenne, tous et toutes concourent collectivement à créer l'Europe, à rédiger les réglementations communautaires, à les appliquer, à en contrôler l'efficacité. Pourtant, tous les métiers ne contribuent *a priori* pas de manière identique à former l'Europe. Être loin de Bruxelles, est-ce véritablement être loin de l'Europe¹¹, et inversement, être à Bruxelles, dans quelle mesure est-ce participer activement à la politique communautaire ? Finalement, dans quelle mesure exercer un métier de l'Europe, est-ce faire l'Europe ?

Dans un premier temps, nous nous interrogerons sur le rôle des métiers étudiés dans le processus législatif européen et plus particulièrement l'exercice d'influence (I), puis quelles pratiques sont mobilisées par les professionnel.les pour faire l'Europe en dehors de Bruxelles (II) ; enfin nous examinerons les limites à faire l'Europe dans le cadre professionnel (III).

⁹ Dalig, M. Conférence « Les jeudis de la réussite Europe » organisée par Sciences Po Aix, 20 janvier 2022.

¹⁰ Demazière, D. & Gadéa, C. (2009). Introduction. Dans : Didier Demazière éd., *Sociologie des groupes professionnels: Acquis récents et nouveaux défis* (pp. 13-24). Paris: La Découverte.
<https://doi.org/10.3917/dec.demaz.2010.01.0013>

¹¹ Michon, S. (2017). Loin des yeux, loin du cœur de l'Eurocratie: Enquête sur des auxiliaires de l'Europe au local-national en France. *Politique européenne*, 57, 22-52. <https://doi.org/10.3917/poeu.057.0022>

I) Faire l'Europe, c'est d'une part rechercher à exercer une influence sur le processus législatif européen élaboré à Bruxelles

La politique européenne se construit pour part importante à Bruxelles et les professionnel.les présent à cet échelon essaient de jouer un rôle actif dans la définition et le contenu des politiques communautaires. Cela passe par la mise à l'agenda de problèmes et le rôle actif dans le champ bruxellois et d'autre part par les activités de lobbying pour modifier les textes réglementaires.

A) Le travail de mise à l'agenda politique européen et le rôle actif dans le champ européen

Dans cette sous-partie sera traitée la mise à l'agenda politique européen de problèmes publics de manière non exhaustive. A cette fin, il y aura une présentation de la théorie du passage d'un problème de la société civile (ou d'un problème privé) à un problème public, c'est-à-dire nécessitant une action des autorités publiques puis nous nous concentrerons sur la pratique des professionnel.les du champ politique européen.

La définition de société civile, comme le rappelle Denis Sibony, est un concept qui a connu une multitude d'évolution dans sa définition. À l'Antiquité, la société civile représente « la communauté de citoyens qui débattent de la chose publique » (Pirotte, 2007). Pour Thomas Hobbes, la société civile représente l'ensemble des personnes assujetties au souverain. La société civile s'oppose donc à l'État.¹² En 2005, Angelet et Weerts, modélisent ce concept autour de trois critères qui amène à la conception de quatre modèles de représentation de la société civile.

Le modèle libéral définit la société civile comme l'espace d'échanges entre les acteurs privés se mobilisant pour promouvoir leurs intérêts en utilisant des moyens de pression, c'est « l'agir stratégique ». Dans ce modèle l'Etat et la société civile s'opposent dans une bataille classique entre le public versus le privé.

¹² Sibony, D. (2016). La société civile : deux perspectives d'analyse. *Sciences & Actions Sociales*, 4, 10-30.
<https://doi.org/10.3917/sas.004.0010>

Le modèle organique-communautaire établit la société civile comme un ensemble de structures et d'organisations servant de médiateur entre les institutions politiques et les citoyens.

Le modèle délibératif désigne la société civile comme les réseaux de l'espace public qui ne représentent ni le secteur marchand ni le secteur institutionnel.

Le modèle cognitif représente la société civile comme un laboratoire de connaissances et d'expertises qui peuvent être mobilisées afin d'aider la conception des normes législatives¹³.

En somme, la société civile représente l'ensemble de ces modèles. La société civile c'est l'agir stratégique. C'est la création d'organisation de la société civile, comme des ONG par exemple, qui forme une ensemble dénommé le « Tiers secteur ». Ces organisations englobent ces cinq caractéristiques opérationnelles et structurelles suivant : une forme organisée (non obligatoirement sous forme déclarée), une organisation privée (des financements peuvent venir du secteur public mais pas la majorité, sinon l'opposition secteur privé versus public n'a pas lieu d'être), un intérêt non lucratif, une autonomie leur permettant d'assurer leurs propres affaires et décider à tout moment de cesser leur l'activité et une participation ou adhésion bénévole à leur organisation. La société civile c'est également les réseaux de ces différentes organisations qui se rassemblent afin que leurs voix portent plus loin. La société civile c'est aussi un laboratoire de savoir mis à disposition des législateurs qui peuvent le consulter et adapter leurs politiques en fonctions, les publications des think tank représentent un exemple de ce savoir.¹⁴

Pour le formuler de façon plus concise : « la société civile désigne toutes les formes d'action sociale menées par des individus ou des groupes n'émanant pas des autorités publiques et qui ne sont pas dirigées par celles-ci. »¹⁵

Cette société civile se mobilise ainsi pour montrer aux autorités publiques, nationales, locales, régionales et européennes, les problèmes qu'elles estiment relever de la société. Si ces problèmes deviennent des propositions de lois qui seront ensuite négociées alors ont dit qu'ils sont mis à l'agenda politique.

¹³ *ibid*, p. 3.

¹⁴ *op. cit.* p.6

¹⁵ *Organisations de la société civile*, EUR-Lex civil-society-organisation.html

L'agenda politique est défini par Philippe Garraud en 1990 comme « l'ensemble des problèmes faisant l'objet d'un traitement, sous quelque forme que ce soit, de la part des autorités publiques et donc susceptibles de faire l'objet d'une ou plusieurs décisions, qu'il y ait controverse publique, médiatisation, mobilisation ou demande sociale et mise sur le "marché" politique ou non »¹⁶. De cette définition on comprend que les problèmes mis en lumière par la société civile sont susceptibles d'impacter les autorités publiques de deux façon différentes : soit elles les étudient et décident que ces derniers sont importants mais ne seront pas transcrits en une politique publique soit au contraire ils sont pris en compte et feront l'objet d'une politique publique. Cobb et Elder distinguent l'agenda systémique de l'agenda institutionnel. L'agenda systémique qui « englobe tous les enjeux et problèmes communément perçus par les membres de la communauté politique comme méritant l'attention publique »¹⁷. Ces problèmes font l'objet de discussions publiques, sont pris en considération par les autorités publiques, sont médiatisés mais cela ne signifie pas que ces derniers ne soient mis à l'agenda dans un sens institutionnel. L'agenda institutionnel « recouvre l'ensemble des items qui font explicitement l'objet de la prise en compte sérieuse et active des décideurs ». Ces problèmes sont considérés comme extrêmement importants par les autorités publiques et sont des préoccupations journalières de ces dernières. Ces problèmes sociétaux sont mis à l'agenda de façon institutionnelle, ils deviennent des politiques publiques.¹⁸

Cependant pour qu'un problème soit mis à l'agenda, il s'agit tout d'abord de définir et délimiter le problème.

C'est à ce moment que la mobilisation de la société civile a lieu. Pour qu'un problème soit mis à l'agenda, il doit répondre à différents critères et enjeux, puisque les politiques publiques sont soumises à des cadres cognitifs (*frames*)¹⁹. C'est la raison pour laquelle les acteurs de la société civile effectuent un travail de cadrage. La première question à se poser est

¹⁶ Garraud, P. (2014). Agenda/Émergence. Dans : Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques: 4^e édition précédée d'un nouvel avant-propos* (pp. 58-67). Paris: Presses de Sciences Po.
<https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2014.01.0058>

¹⁷ Cobb, R. W., & Elder, C. D. (1971). The politics of agenda-building: An alternative perspective for modern democratic theory. *The journal of politics*, 33(4), 892-915.

¹⁸ de Maillard, J., Kübler, D. (2016). *Analyser les politiques publiques*. Presses universitaires de Grenoble.
<https://doi.org/10.3917/pug.kuble.2016.01>, p. 24.

¹⁹ Muller, P. (2018). Chapitre III. Expliquer le changement : l'analyse cognitive des politiques publiques. Dans : Pierre Muller éd., *Les politiques publiques* (pp. 50-86). Paris cedex 14: Presses Universitaires de France.

la causalité du problème, d'où vient-il ? S'il vient d'un manque du système alors il pourra être pris en compte par les autorités publiques. L'importance du problème, est-il suffisamment important pour qu'il soit mis à l'agenda ? Quelles sont les populations concernées ? Le dernier critère d'identification d'un problème pour sa mise à l'agenda, est la possibilité d'une solution. La solution est-elle possible, acceptable socialement et abordable ?²⁰

La société civile doit agir pour pousser un problème plutôt qu'un autre sur le devant de la scène politique et médiatique, montrer que le problème répond aux différents critères, qu'il est donc considéré comme un problème qui nécessite une intervention publique. Un exemple de ce processus a été évoqué dans un entretien d'une chargée de plaidoyer en ONG. Cette dernière démarche des personnalités politiques en parallèle de campagnes de mobilisation de la société civile pour une meilleure régulation et protection des zones marines et de leur écosystème. Ces zones sont partiellement couvertes par le règlement de restauration de la nature et le rôle de cette interviewée est de pousser ce problème sur le devant de la scène. Elle communique sur la nécessité d'une intervention des autorités publiques et d'une régulation du domaine visé.²¹ Dans le cadre de l'influence des problèmes mis à l'agenda, une compétence centrale mobilisée par de nombreux métiers de l'Europe est la connaissance du processus législatif européen afin de déterminer quand ces professionnel.les peuvent influencer le contenu de la mise à l'agenda ou plus tard la négociation des décisions (abordée dans la sous-partie suivante).²²

Différents acteurs, professionnels et citoyens européens, portent donc différents enjeux aux yeux des autorités publiques. Le processus de mise à l'agenda qualifie, comme énoncent De Maillard et Kübler en 2016, en citant Cobb et Elder (1983), « le processus par lequel les décideurs apprennent sur de nouveaux problèmes, leur donnent de l'attention et mobilisent leurs organisations pour y répondre ».²³ Ces autorités publiques sont accessibles par différents moyens en fonction des différents acteurs de la société civile. Ces différentes approches permettent de déterminer cinq modèles de mise à l'agenda.²⁴

²⁰ de Maillard et Kübler, *op. cit.* p. 26-27.

²¹ Entretien d'une chargée de plaidoyer européen en ONG à Bruxelles, 16 novembre 2023.

²² Une majorité d'interviewé.es (28 personnes) ont évoqué la connaissance du processus décisionnel de l'UE comme étant une compétence nécessaire à l'exercice de leur métier.

²³ de Maillard et Kübler, *op. cit.* p. 24.

²⁴ Garraud, P. (1990). Politiques nationales: élaboration de l'agenda. *L'Année sociologique (1940/1948-)* 40, 17-41.

Le premier est le modèle de la mobilisation, c'est une mise à l'agenda qui est impulsée par une mobilisation extérieure au gouvernement, à l'UE. Des organisations de la société civile se mobilisent et tentent d'influencer les politiques.²⁵ Les chargés de plaidoyers européens travaillent étroitement avec les chargés de campagne en ONG afin de mobiliser des citoyens, d'organiser des manifestations, etc. Ces organisations constituent un problème public qui peut être résolu via une politique publique européenne.²⁶ Indirectement les chargé.e.s de communication institutionnelle auprès des institutions de l'UE sont également porteurs de la mobilisation. Par la communication des avancées juridictionnelles de l'UE, les citoyens savent quels problèmes font l'objet d'une réponse européenne ou non et peuvent se mobiliser en conséquence. A cet égard, le rôle du Médiateur européen est de prendre en compte et d'investiguer les plaintes des citoyens vis-à-vis de l'UE. Ces plaintes peuvent ensuite être reprises dans la formulation de recommandations destinées à l'Union. Les chargé.es de communication institutionnelle, par la publication de ces recommandations dans des communiqués de presse par exemple, contribuent à la médiatisation des problèmes de la société civile et à leur mise en lumière pour une éventuelle mise à l'agenda.²⁷

Le modèle de l'offre politique représente l'organisation de groupes politiques autour d'une problématique qui est supposée rentable. La compétition politique pousse à la mise à l'agenda. Des politiques se positionnent forçant les autres à se positionner également.²⁸ C'est dans ce contexte par exemple que les connaissances sur les enjeux sociétaux des laboratoires d'idées, think tanks, interviennent. Les professionnel.le.s de ces organisations essaient de produire ou diffuser des connaissances, contribuant *de facto* à politiser des enjeux au niveau européen.²⁹

Dans le modèle de la médiatisation, ce sont les médias qui poussent les autorités publiques à mettre un problème sur l'agenda. Soit les médias, dans la recherche du scoop, créent le problème le problème (*stricto sensu*) soit ces derniers amplifient le problème (*lato sensu*) et obligent les politiques à agir.³⁰

²⁵ de Maillard et Kübler, *op. cit.*, p. 28.

²⁶ Entretiens avec des chargé.e.s de plaidoyer européen en ONG, novembre 2023

²⁷ Entretiens avec des chargé.e.s de communication institutionnelle, novembre, décembre et janvier 2023

²⁸ de Maillard et Kübler, *op. cit.*, p. 28.

²⁹ Entretiens avec des chargé.e.s d'étude en think tank, décembre 2023.

³⁰ de Maillard et Kübler, *op. cit.*, p. 28.

Les politiques peuvent également se saisir de problèmes à mettre à l'agenda sans qu'il n'y ait de compétition politique ou de rentabilité du problème. C'est ce qui se dénomme le modèle de l'anticipation. Ce sont les savoirs des fonctionnaires et expert.es qui sont mobilisé.es à l'intérieur du gouvernement ou des institutions pour l' « agenda setting ». ³¹ C'est dans ce contexte qu'il est indispensable d'acquérir l'étiquette d'expert.es, de spécialistes dans son domaine afin d'être consulté.es.³² Il en va de même à l'échelle nationale, où en tant que professionnel.le, il faut participer à des conférences et à des groupes de travail afin d'être reconnu comme une voix faisant autorité dans son domaine et apporter son savoir en interne auprès du gouvernement ou des institutions. ³³

Le dernier modèle est le modèle d'action corporatiste silencieuse. Des groupes organisés sont consultés par le gouvernement sans médiatisation. Ces derniers accèdent aux autorités publiques de façon discrète afin de leurs faire état d'un problème. Cela est permis par les liens étroits existant entre l'administration et ces groupes organisés³⁴. Ici on parle de groupe organisé pas seulement au sens d'organisation de la société civile : « une organisation de la société civile est une structure organisationnelle dont les membres servent l'intérêt général au moyen d'un processus démocratique et jouent un rôle de médiateur entre les pouvoirs publics et les citoyens ». ³⁵ Cette définition des organisations de la société civile découle du concept énoncé par Habermas en 1997, qui comme le rappelle Pirotte en 2018, annonce que « [le cœur institutionnel de la société civile] est désormais formé par ces groupements et ces associations non étatiques et non économiques à base bénévole. La société civile se compose de ces associations, organisations et mouvements qui à la fois accueillent, condensent et répercutent, en les amplifiant dans l'espace public, la résonance que les problèmes sociaux trouvent dans les sphères de la vie privée. Le cœur de la société civile est donc constitué par un tissu associatif qui institutionnalise dans le cadre d'espaces publics organisés les discussions qui se proposent de résoudre les problèmes surgis concernant les sujets d'intérêt général ». ³⁶ Cependant certains

³¹ *ibid.* p. 29.

³² Élément qui revient dans les entretiens menés dans le cadre du guide des métiers de l'Europe 2 (majoritairement dans les entretiens de personnes qui travaillent à Bruxelles)

³³ Entretiens avec des conseiller.e.s Europe au sein d'un ministère, novembre 2023

³⁴ de Maillard et Kübler, *op. cit.*, p. 29.

³⁵ *Organisations de la société civile*, EUR-Lex civil-society-organisation.html

³⁶ Pirotte, G. (2007). IV. Citoyens, démocratie participative et espaces publics. Dans : Gautier Pirotte éd., *La notion de société civile* (pp. 45-64). Paris: La Découverte., p.45

groupes organisés portent des problèmes d'intérêts privés aux politiques, les lobbys ou groupes d'intérêts.

Dans ce mécanisme d'accès aux autorités pour une mise à l'agenda, le réseau est clé. Les professionnel.le.s interrogé.e.s ont tous et toutes insisté sur l'importance du réseau que ces derniers se créent à Bruxelles et par leurs études, notamment le réseau du Collège de l'Europe qui représente un atout indispensable dans la bulle bruxelloise et à d'autres niveaux. Une citation d'un interview mené dans le cadre du guide des métiers de l'Europe représente bien cette importance :

*« Quand j'ai commencé, je trouvais ça horrible d'aller networker mais c'est fondamental. Parce que ton réseau c'est ta plus grande force. En fait, il y a un truc dont il faut se rendre compte : le lobbying et le réseau ont des connotations négatives dans l'opinion publique, mais en tant que personne, tu peux l'utiliser pour le mieux et ne pas tomber dans le négatif qu'on lui reproche ».*³⁷

En somme, le rôle des professionnel.e.s de l'Europe c'est un rôle actif, c'est celui d'être vu et connu à Bruxelles afin d'influencer les politiques pour la mise à l'agenda de problèmes d'intérêts généraux ou privés. Une fois les problèmes mis à l'agenda, ces acteurs actifs doivent également influencer leurs négociations. C'est la deuxième phase du cycle politique : la formulation des politiques.³⁸

B) Le développement de stratégies d'influence visant à modifier une régulation bruxelloise en négociation

Cette sous-partie vise à rendre compte de manière non exhaustive des acteurs mobilisés dans l'influence des textes européens en cours de négociation au cœur des institutions européennes de Bruxelles, et de leurs stratégies concomitantes.

³⁷ Entretien avec une chargée de plaidoyer européen en ONG à Bruxelles, décembre 2023.

³⁸ Best, E. (2022). 16. Policy-making in the European Union. In *European Union Politics*. Oxford: Oxford University Press.

Une fois un sujet mis à l'agenda de la Commission européenne qui dispose de l'initiative législative, c'est au tour du Parlement européen, représentant les citoyens européens, et du Conseil de l'UE, défendant les intérêts des Etats membres, de se pencher sur le texte proposé. Dès lors, un autre travail d'influence du texte commence : celui d'orienter le contenu de la décision européenne en négociation. Interviennent alors une myriade d'acteurs, dont les eurodéputé.e.s, assisté.e.s par leurs assistant.e.s parlementaires accrédité.e.s, les Etats membres, représentés régulièrement par les conseiller.e.s/négociateurs.rices Europe au sein des ministères, et d'autres acteurs extérieurs aux institutions européennes, qu'il est possible de regrouper sous le terme de « lobbies » ou « groupes d'intérêts ». Ces trois catégories de professionnels font partie des personnes interviewées dans le cadre de nos fiches métiers et sont le centre de la réflexion de cette sous-partie.

Concernant les conseiller.e.s négociateurs.rices Europe chargé.e.s dans les ministères, leur rôle est de définir, coordonner et défendre les positions françaises auprès des instances européennes et notamment lors des réunions formelles ou informelles du Conseil de l'UE. Également « au cœur » des institutions européennes se trouvent les assistant.e.s parlementaires accrédité.e.s, qui secondent les eurodéputé.e.s dans leur réalisation de leur mandat. Dans les deux cas, leur travail est partie intégrante du processus décisionnel de l'UE et des institutions européennes, ici en l'occurrence le Parlement européen et le Conseil de l'UE. Comme l'a mentionné un conseiller/négociateur Europe au sein du Ministère de l'Intérieur durant l'entretien, ces métiers « n'ont cependant clairement aucun impact sur le calendrier du processus décisionnel en lui-même », dans la mesure où la procédure législative ordinaire dure « environ 18 mois à la fin de laquelle une décision est prise » et que « la Commission, qui est à l'origine de l'initiative législative, est un bulldozer qui imposent ses idées ». S'il n'est pas possible de déroger au cycle de vie d'un texte européen, les porte-voix des positions françaises dans les instances européennes et les assistant.e.s parlementaires disposent de plusieurs techniques pour influencer les décisions en cours de négociation.

Tout d'abord, un des moyens les plus fréquemment utilisés est de jouer avec le contexte dans lequel le texte est débattu. Il s'agit ici de prendre en compte l'actualité des événements nationaux ou européens récents pour influencer le contenu du texte en question. Ainsi, le même interviewé au ministère de l'Intérieur a soulevé l'exemple de la mobilisation de l'attaque au couteau à Annecy en juin 2023 pour durcir un texte européen en lien avec le terrorisme et la sécurité. Le déclenchement de la guerre en Ukraine a également permis de mettre de côté des

« textes compliqués » lors de la présidence française du Conseil de l'UE entre janvier et juillet 2022, « ce qui a pu quelquefois faciliter le travail étant donné que détenir la présidence représente énormément de travail pour rédiger des textes européens ». Deuxièmement, dans le contexte de la présidence, les conseiller.e.s négociateurs essayent de vérifier la pertinence du texte proposé par la Commission, l'analyser et savoir si le texte en question a de grandes chances d'être adopté. Cependant, contrairement à ce qui pourrait être communément pensé, si avoir la présidence du Conseil de l'UE permet de disposer d'un pouvoir de mise à l'agenda de sujets plus proches des intérêts de l'Etat en question, l'influence sur le contenu de ces textes est plus faible. En effet, un conseiller.e/négociateur.rice Europe au sein du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères a déclaré que « le moment où il avait l'impression d'avoir eu le plus d'influence c'est quand il représentait notre pays et pas en présidence. Quand il est en présidence, il a un devoir de neutralité. Il peut orienter les choses, mais les États membres peuvent revoir ses documents ». Autrement dit, le devoir de neutralité des États ayant la présidence les pousse davantage à trouver le consensus entre les autres États et à moins s'impliquer dans le contenu du texte. La rédaction d'amendements présente une autre opportunité fondamentale de modifier un texte européen. Une assistante parlementaire interviewée a par exemple contribué à la création d'une ligne budgétaire dans le Programme Urban, un programme d'action urbain de l'UE des années 1990. Elle a en effet rédigé pour son député un amendement concernant le texte du programme Urban qui a été adopté.

Ensuite, comme exprimé par le même conseiller/négociateur Europe, il existe également la possibilité de « vider le texte de sa substance » par l'introduction de clauses dérogatoires. Cette technique consiste à identifier des cas pour lesquels le texte ne s'applique pas, ou alors de mettre en place des délais d'application longs, rendant la décision de facto caduque, du fait du changement de situation lors de la mise en application. Dans les faits, cela nécessite une très bonne maîtrise de l'anglais juridique, puisqu'il s'agit parfois uniquement de modifier quelques termes, tels qu'employés « might » au lieu de « may ». Cela permet notamment d'assouplir le champ d'application d'un texte européen.

Enfin, la question de l'expertise et de la longévité dans le poste occupé, permet également de disposer d'un levier d'influence sur un texte débattu. Le même conseiller.e/négociateur.rice au sein du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a ainsi soutenu que « plus on reste dans un poste, plus on est reconnu par ses pairs, surtout lorsqu'on s'engage dans les négociations de manière active. Plus on est expert, plus on a notre mot à dire,

on est pertinent. On influence vraiment sur certains points de négociations la position européenne ».

Ainsi, dans le cas des conseiller.e.s/négociateurs.rices Europe au sein d'un ministère, influencer une décision européenne requiert de disposer de connaissances en légistique et de connaître avant tout les pratiques des articles du TFUE, savoir comment les utiliser pour faire passer telle ou telle décision.

Concernant les lobbies, ceux-ci cherchent à influencer les décideurs politiques européens et les textes législatifs proposés à Bruxelles, mais restent auprès des institutions européennes et non en leur sein. Leur nature peut être très diverse ; sur les 12 500 entités inscrites au registre officiel des lobbyistes mi 2022³⁹, figurent aussi bien des multinationales, des ONG que des représentations de collectivités territoriales. Des professionnels de ces trois types d'entités ont fait l'objet de nos entretiens. Parmi eux, des consultant.e en affaires européennes dans des cabinets de conseils ou entreprises, des chargé.e.s de mission au sein d'une représentation régionale et des chargé.e.s de plaidoyer européen en ONG, qui ont toutes et tous pour but de rédiger des documents de position (« position papers ») pour défendre leurs intérêts ou ceux de leurs clients auprès de la Commission européenne, du Parlement européen et du Conseil de l'UE. Avant de décrire leurs stratégies d'influence, il convient de revenir de manière succincte sur les raisons pour lesquelles les lobbies existent et le contexte général dans lequel ils évoluent. Depuis les années 1960, la Commission européenne fait appel à des acteurs extérieurs par manque d'expertise⁴⁰ et pour mobiliser des acteurs qu'elle souhaite réguler⁴¹. Dans un contexte actuel de faibles effectifs concomitant d'une charge de travail croissante, la Commission européenne théorise et institutionnalise les lobbies pour l'accompagner dans le processus décisionnel. Les lobbies, au-delà de défendre leurs intérêts, jouent donc un rôle d'apporteur d'informations et de fournisseur d'expertise dans des domaines vastes, allant de clarifications larges à des détails plus techniques. Plusieurs stratégies peuvent être mises en place par ces acteurs pour influencer les textes européens en cours de négociation, et peuvent être synthétisées sous les termes de « lobbying interne » (« inside lobbying ») et de « lobbying

³⁹ Comte, Jean. (2023). *Au cœur du lobbyisme européen*. Presses universitaires de Liège, p. 23-74.

⁴⁰ Laurens S. (2015). *Les courtiers du capitalisme : Milieux d'affaires et bureaucrates à Bruxelles*, p39

⁴¹ Comte, *op. cit.*, p.23-74

externe » (« outside lobbying »)⁴². Au lieu de se spécialiser dans l'une ou l'autre d'entre elles, les lobbies rencontrent plus d'efficacité lorsqu'elles utilisent les répertoires d'actions de ces deux types de stratégies⁴³.

Dans le premier cas, l'objectif est d'influencer les textes en cherchant à avoir accès aux institutions européennes et aux acteurs clés de la prise de décision. S'entremêlent alors deux stratégies fondamentales des lobbies : la cartographie de ces acteurs et la transmission d'informations pertinentes. Les lobbies commencent en effet à réaliser « un mapping » des acteurs impliqués dans le texte européen qui les intéresse, qu'il s'agisse d'un eurodéputé ou d'un commissaire, puis à organiser des événements, incluant des rencontres dans les institutions européennes, des conférences ou des cocktails, pour les aborder et leur transmettre leur position ou des informations. L'information joue un rôle crucial dans le lobbying interne, dans la mesure où les décideurs européens sont contraints par un manque de ressources informationnelles et de temps, les lobbies étant alors considérés comme des « raccourcis » pour mobiliser de l'expertise sur un sujet⁴⁴. Comme l'a résumé un des chargés de plaidoyer européen en ONG interviewé, la stratégie principale d'un lobby est donc de « transmettre la bonne information à la bonne personne au bon moment ». La publication et la transmission de leurs documents de positions et d'amendements sont également des outils régulièrement employés et lorsque ces derniers sont repris tels quels, comme l'a souligné un chargé de plaidoyer européen, ils sont qualifiés d'« amendements clé en main ».

Concernant le lobbying externe, il s'agit d'une stratégie plus indirecte, qui vise à faire pression sur les décideurs politiques par le biais de campagnes médiatiques ou en mobilisant les citoyens et en organisant des manifestations pour influencer un texte particulier. Ces stratégies sont d'autant plus efficaces quand le lobby en question possède une certaine popularité au sein des débats médiatiques et de la population⁴⁵. Par exemple, un plaidoyer dans l'ONG WWF nous a confié que la renommée de son organisme et le nombre important de

⁴² Weiler F. et Brändli M., « Inside versus Outside Lobbying: How the Institutional Framework Shapes the Lobbying Behaviour of Interest Groups », *European Journal of Political Research* 54, n° 4 (novembre 2015), p745-66

⁴³ Kriesi, H., Tresch, A. & Jochum, A. (2007). Going public in the European Union. Action repertoires of Western European collective political actors. *Comparative Political Studies*, 40(1), p48-73.

⁴⁴ Weiler F. et Brändli M., *op. cit.*

⁴⁵ Kriesi, H., Tresch, A. & Jochum, A. (2007). Going public in the European Union. Action repertoires of Western European collective political actors. *Comparative Political Studies*, 40(1): p48-73.

membres et bénévoles renforçait sa légitimité et donc la prise en compte de son point de vue sur un texte européen.

Ainsi, il a été démontré que les lobbies sont essentiels à la préparation du contenu des textes européens et qu'ils disposent de deux grandes stratégies d'influence.

II) Faire l'Europe au-delà de Bruxelles : amener la politique européenne des institutions vers les territoires et vice versa

Comme vu précédemment, les colégislateurs européens concentrent une grande partie de l'attention d'acteurs souhaitant influencer sur l'agenda et les décisions prises pour tout un continent. Dans ces jeux d'influence, de participation à l'élaboration des savoirs et des normes européennes, les représentants d'Etats membres et de leurs administrations centrales jouent un rôle essentiel d'expert et de négociateurs. Cependant, il est parfois difficile pour les représentants de subdivisions territoriales locales d'intégrer activement ce processus de construction européenne. Les régions françaises, Länder allemands et autres provinces espagnoles ou italiennes se sont historiquement approprié la chose européenne de manière différenciée. Cependant, il convient de préciser que dans le cadre des entretiens qualitatifs menés en parallèle de cette étude, seuls des représentants de collectivités françaises ont été interrogés. De plus, la grande disparité du découpage administratif étatique, les asymétries de populations, pouvoirs et compétences oblige à nuancer le caractère généralisable des propos qui suivent.

C) Faire prendre conscience de l'agenda politique européen au niveau des territoires

Depuis l'Acte Unique européen (1986), la Commission européenne a témoigné une volonté de rapprochement de l'échelon européen avec les régions des Etats membres. La politique régionale devient une compétence officielle de l'UE avec un titre 5 intitulé « cohésion économique et sociale »⁴⁶.

L'objectif pour la Commission étant de « promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble de la Communauté » et renforcer le tissu européen de façon plus directe grâce à

⁴⁶ L'Acte unique européen. EUR-Lex. eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/the-single-european-act.html

des politiques spécialement attribuées aux acteurs régionaux et leurs projets. Selon les derniers ajustements du budget européen, la politique de cohésion et de développement régional dont le Fond social européen (FSE) et le Fond européen de développement régional (FEDER) sont les principaux outils de financement, comptent pour plus de 372 milliards d'euros⁴⁷, soit environ 50 milliards par an, environ 30% du budget global de l'UE.

A partir du traité de Maastricht (1992), la cohésion économique et sociale devient une priorité de l'UE, ce qui renforce la place des régions comme cible importante de l'UE. Les fonds de développement qui ont pour cible les territoires régionaux et qui sont co-administrés par les régions mais dont les Etats membres ont la responsabilité d'application. Par exemple, les régions administrent la gestion du FSE pour les politiques de la formation et de l'emploi ainsi que l'aide à la création d'entreprises. En ce qui concerne le FEDER, la Commission verse directement les fonds aux collectivités sans passer par les Etats membres ce qui démontre encore cette volonté de l'UE de se rapprocher de ses administrés, et de permettre une plus grande efficacité et traçabilité des fonds alloués⁴⁸.

La volonté politique de la Commission a aussi ouvert la voie aux régions pour se rapprocher du centre de décision bruxellois. Ainsi, pour exercer une certaine influence et avoir une présence bruxelloise, les régions européennes ont progressivement établi des représentations permanentes auprès des institutions. Ces représentations sont en relation étroite avec leurs homologues dans les collectivités pour faire le lien et faciliter la communication entre centre de décision et terrain de mise en œuvre des politiques.

En effet, au niveau des représentations de régions à Bruxelles, les équipes sont rarement très grandes (moins de dix personnes en général pour les régions françaises) et vivent comme un combat le nécessiter de recueillir des informations et opportunités de projets rendus possibles par l'UE tout en devant convaincre leurs collègues au local de s'en saisir. En matière d'affaires européennes, la géographie n'est qu'un paramètre mais elle compte car les représentations permanentes peuvent jouer le rôle de lobby pour leur région auprès de différents acteurs institutionnels ou privés au niveau de Bruxelles. Elles ont la position et l'expertise pour représenter leurs intérêts régionaux mais transmettent également le maximum d'informations possibles à leurs collègues au local pour qu'ils soient réactifs sur les opportunités de

⁴⁷ Règlement - 2020/2093 - EN - EUR-Lex. eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32020R2093.

⁴⁸ Raulier, A. & Deregnaucourt, G. (1990). Les politiques sociales de la Communauté européenne. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1267-1268, 1-79. <https://doi.org/10.3917/cris.1267.0001>

financement pour des projets culturels, d'aménagement du territoire, de digitalisation et ainsi favoriser un meilleur développement.

Leurs tâches de veille informationnelle européenne, et leur connaissance du fonctionnement des fonds européens apparaissent essentiels dans leur travail mais les sujets à couvrir sont si nombreux qu'il est très difficile d'être efficace sur tous les fronts :

« Je ressens de la frustration en voyant les occasions manquées par mes collègues en région, pour eux l'Europe c'est loin et du bonus. Ils ratent souvent des événements organisés et des appels d'offres très pertinents »⁴⁹.

Il y a un sentiment de course aux opportunités au niveau européen mais les régions investissent de manière inégale sur ces représentations selon l'intérêt qu'elles perçoivent et le retour sur investissement de leur présence. Leurs moyens limités ne permettent pas toujours de concrétiser leur présence au niveau européen par des actions effectives sur leur territoire. En effet, répondre aux programmes européens dédiés en répondant à des appels à projets demande temps et expertise. Mais ces projets s'accompagnent d'un suivi, d'une mise en œuvre et d'une évaluation européenne toute aussi lourde, bien que nécessaire pour mesurer l'impact réel des projets financés⁵⁰. Les collectivités territoriales doivent aussi mettre en place les politiques étatiques. L'enjeu pour les régions est de saisir les opportunités mises en place par l'UE à leur intention (en finançant des programmes) qui peut les aider à atteindre les objectifs étatiques et européens de compétitivité et de développement.

Selon une chargée d'affaires européenne dans un département français interrogée, elle ne ressent pas vraiment que son action fasse particulièrement avancer l'Europe en tant que projet politique. Répondre à des appels d'offres de programmes européens permet d'obtenir une source de financement supplémentaire mais ne revêt pas de signification particulière. Ces témoignages illustrent un problème saillant et dont les institutions européennes doivent se saisir pour permettre à leurs décisions d'infuser dans les territoires et être reconnues. Dans cette optique, une communication institutionnelle dans l'espace public, régional et local et de mise et l'UE tient par exemple à ce qu'un logo européen rappelle l'engagement et la contribution européenne dans tous les projets qu'elle a cofinancés, notamment dans les infrastructures. Une chaîne de communication se met en place au niveau de chaque institution et direction générale

⁴⁹ Entretien d'une chargée de mission Europe dans une représentation régionale auprès de l'UE, novembre 2023

⁵⁰ Farinós Dasí, J. (2015). Aménagement et gouvernabilité. Les liens entre rhétorique et pratiques. Une dernière chance pour le projet européen ?. *L'Information géographique*, 79, 23-44. <https://doi.org/10.3917/lig.791.0023>

pour transmettre le plus d'informations sur l'action européenne en général mais aussi vers les territoires et les citoyens. Une chargée de communication en institution européenne confiait dans un entretien que le travail de communication envers les publics cibles demande de la persévérance même si la mesure des impacts de son action étaient difficiles à mesurer. Les stratégies de communication impliquent l'utilisation cumulative de différents canaux d'informations pour toucher le plus de cibles possibles. Ainsi la rédaction de newsletter et courts articles sur le site internet des institutions permet de garder informer ses collaborateurs et les connaisseurs de l'Europe déjà habitués à naviguer sur ces sites. Tandis que les réseaux sociaux permettent une plus grande agilité et représentent un outil supplémentaire de communication rapide et efficace par rapport au nombre de personnes touchées. Des campagnes plus pointues visant directement des segments de la population sur des enjeux précis peuvent aussi être développées dans le cadre de projets de long terme. C'est l'exemple de la création de modules vidéo d'information sur le fonctionnement de son institution à destination de plusieurs écoles, créé par une chargée de communication du Conseil européen interrogée⁵¹.

La Commission promeut désormais une doctrine de l'information et de la transparence à l'égard de tous.tes celles et ceux qui recherchent des données sur les étapes et documents relatifs à l'élaboration des textes européens mais aussi sur les programmes mis en place par l'UE. Ces informations sont précieuses pour beaucoup de professionnels dont les activités nécessitent de s'informer sur ces enjeux mais aussi accessibles aux citoyen.nes. Selon l'article 10 alinéa 3 du traité sur l'Union européenne, l'action européenne doit être « aussi près que possible des citoyens »⁵². Cette notion de transparence restant controversée, et certains documents très difficiles à obtenir, un effort de communication est indéniable et se matérialise par des sites internet permettant de suivre le travail législatif de l'UE à tous les niveaux. Depuis la programmation stratégique et doctrinaire jusqu'au suivi des négociations tripartites en passant par les comités d'examen et les études d'impact, les institutions partagent le fil de la loi au plus grand nombre. Ces informations sont surtout utilisées par des initiés étant donné la complexité des étapes de la décision et de compréhension du processus décisionnel européen mais les institutions procèdent également à des campagnes de communications et de publicité plus ciblées.

⁵¹ Entretien avec une chargée de communication institutionnelle au Conseil de l'UE, novembre 2023

⁵² *EUR-LEX - 12016ME/TXT - EN - EUR-LEX*. [eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex %3A12016ME % 2FTXT](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A12016ME%2FTXT).

Les régions ont une représentation institutionnelle dans le Comité des régions mais sa portée consultative et le faible nombre de travaux universitaires à son sujet en comparaison des autres institutions, montre que les régions visent plutôt les législateurs pour peser au niveau européen. De plus, leur besoin de visibilité et de soutien politique les amène parfois à construire des partenariats dans le cadre de projets européens, notamment à portée transfrontalière. Permis par certains fonds comme INTERREG, ces régions collaborent dans des partenariats universitaires, mais aussi dans le domaine économique, de la culture et de la recherche pour démultiplier leur capacité d'action, leur impact et leur rayonnement européen⁵³.

Lors d'un entretien avec une chargée de projets européens transfrontaliers la notion de « laboratoire de l'Europe »⁵⁴ est ressortie pour décrire le rôle d'organisation transfrontalières telles que l'Eurodistrict trinational de Bâle, membre du comité de coopération transfrontalière créée par le Traité d'Aix la Chapelle⁵⁵. Une ambition nouvelle est donnée pour la coopération transfrontalière par des structures qui ont un pouvoir décisionnel dans un certain nombre de matières qui dépassent la seule coopération linguistique mais s'étendent aux domaines de l'environnement, des transports, de la finance et du numérique. Cette expérience permet d'accroître la coopération régionale de pays voisins tout en renforçant leur visibilité européenne. Cette « petite diplomatie » évoquée par la chargée de mission rencontre la « Grande diplomatie » des traités d'amitié et des rencontres gouvernementales de hauts niveaux, ce qui donnent du crédit au région dans la coopération transfrontalière.

L'Europe n'est pas qu'une affaire Bruxelloise et elle se fait aussi dans les territoires et le lien créé entre ces derniers et les institutions européennes rappelle qu'elles ont un pouvoir important dans le déploiement d'une politique régionale pertinente et efficace. Certains acteurs locaux tendent à placer leur relation avec ce qui se passe à Bruxelles au second plan tandis que de grandes régions frontalières dynamiques tendent à s'inscrire pleinement dans les cadres européens pour favoriser leur attractivité et leur développement au sein de l'UE.

⁵³ Medeiros, Eduardo. (2009). Cross-Border Cooperation in EU Regional Policy: a fair deal?.

⁵⁴ Entretien avec une chargée de projets européens transfrontaliers, décembre 2023.

⁵⁵ « Le traité d'Aix-la-Chapelle sur la coopération et l'intégration franco-allemandes » . *France Diplomatie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères*, [www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/Allemagne/relations-bilaterales/le-traite-d-aix-la-chapelle-sur-la-cooperation-et-l-integration-franco-](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/Allemagne/relations-bilaterales/le-traite-d-aix-la-chapelle-sur-la-cooperation-et-l-integration-franco-allemandes)

D) L'engagement militant dans les métiers de l'Europe : travailler dans un domaine en accord avec ses valeurs personnelles

Nous avons vu dans quelle mesure certains métiers européens visent à transférer la politique européenne, ou plutôt l'agenda politique européen, à des échelons nationaux et infranationaux. Pour autant, le mouvement inverse existe également : certaines personnes font un métier de l'Europe afin d'amener des thématiques à Bruxelles et cela reflète un certain engagement militant.

Le militantisme est un mot dont le sens a grandement évolué depuis le Moyen-Âge. Originellement utilisé pour désigner les milices du Christ, il est passé dans le langage séculier à la période moderne pour désigner un individu qui lutte activement pour défendre une cause, une idée, le plus souvent dans une organisation politique, comme un parti, un syndicat ou une association.⁵⁶ Historiquement lié à la figure du militant ouvrier, l'activité militante a connu d'importantes mutations du fait des changements des cadres sociaux et normatifs, notamment après la Seconde guerre mondiale. L'avènement d'une société de consommation individualiste a mené à ce que Jacques Ion appelle un militantisme distancié.⁵⁷ Ce type de militantisme émerge alors que les structures traditionnelles de l'action militante (organisations politiques fortement hiérarchisées et bureaucratiques) perdent en popularité au profit de structures plus décentralisées et moins hiérarchiques. Cette théorie du militantisme distancié a fait l'objet d'un débat dans le champ de la recherche sociologique. Néanmoins, Fillieule et Pudal montrent qu'au-delà des critiques, Jacques Ion a permis de mettre en lumière les processus historiques d'individuation de l'engagement militant.⁵⁸ Finalement, on peut retenir la définition donnée par Lagroye (2002) : le militantisme « peut en définitive être appréhendé comme une forme de participation active, non salariée, non orientée prioritairement vers l'obtention de profits matériels, et généralement présentée comme exemplaire puisque son intensité témoigne de l'importance et de la valeur qu'on peut accorder aux activités de l'organisation.⁵⁹

⁵⁶ Fillieule, O. & Pudal, B. (2010). 8. Sociologie du militantisme: Problématisations et déplacement des méthodes d'enquête. Dans : Éric Agrikoliansky éd., *Penser les mouvements sociaux: Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (pp. 163-184). Paris: La Découverte. <https://doi-org.lama.univ-amu.fr/10.3917/dec.filli.2010.01.0163>

⁵⁷ Ion, J. (1997). *La fin des Militants ?*. Éditions de l'Atelier. <https://doi-org.lama.univ-amu.fr/10.3917/ateli.ionja.1997.01>

⁵⁸ Fillieule et Pudal, *op. cit.* p.171.

⁵⁹ Lagroye, J. (2002), *Sociologie politique*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris.

Dans quelle mesure peut-on parler de militantisme dans le cadre des métiers de l'Europe ? Effectivement, la définition ci-dessus souligne le caractère « non-salarié » de l'activisme militant. Toutefois, le choix d'un métier en lien avec l'Europe et l'exercice de ce dernier entre dans la grille analytique développée par Daniel Gaxie en 1977 concernant les rétributions du militantisme.⁶⁰ Daniel Gaxie dans cet article qui a fait date, renverse l'idée selon laquelle l'engagement serait le reflet de la foi en l'idéologie de l'organisation et du désintéressement du militant. Selon lui, les connaissances théoriques de l'idéologie de leur organisation seraient la plupart du temps insuffisantes à justifier, à elles seules, l'activisme. A contrario, Gaxie montre que le militant trouve dans son action plusieurs types de rétributions qui vont le pousser à l'action : gratifications symboliques, financières, culturelles ou encore en capital social.⁶¹

Dans plusieurs entretiens menés dans le cadre du guide des métiers de l'Europe, différent.es enquêté.es ont répondu le respect et la défense de leurs valeurs personnelles à la question : « citez trois aspects qui vous plaisent le plus dans votre métier ». C'est le signe que les professionnel.les accordent de l'importance aux missions sur lesquelles i.elles travaillent.

« Moi ce que j'aime vraiment dans ce boulot, c'est que je contribue à protéger l'environnement. Enfin, ouai... Je ne suis pas naïve non plus, je sais qu'il y a beaucoup à faire... et que pour sauver la planète il faudrait qu'on vote 100 réformes comme la NRL [Nature Restoration Law, loi de restauration de la nature dont le texte a été adopté au Parlement le 10 novembre 2023, quelques jours avant l'entretien]. Mais au moins, au niveau européen, on peut arriver à quelque chose de collectif, pas seulement dans des pays isolés. »⁶²

Ces considérations étaient fortement présentes chez les chargé.es de plaidoyer européen en ONG notamment, puisque les 4 femmes interviewées ont chacune expliqué que ce qui leur plaisait dans leur poste était de faire un travail en accord avec leurs valeurs personnelles, un travail qui a du sens, c'est-à-dire une occupation qui soit en adéquation avec les questionnements éthiques de l'individu.⁶³ Ces personnes donnent ainsi une signification à leur

⁶⁰ Gaxie, D. (1977). Économie des partis et rétributions du militantisme. *Revue française de science politique*, 27.

⁶¹ Gaxie, *op. cit.* p.128.

⁶² Entretien avec une chargée de plaidoyer européen en ONG, 26 novembre 2023.

⁶³ Faes, H. (2011). Le sens du travail. *Transversalités*, 120, 25-37. <https://doi-org.lama.univ-amu.fr/10.3917/trans.120.0025>

carrière professionnelle, et dans le cas des employé.es d'ONG, il s'agit de faire avancer la politique dans le sens de la défense d'une cause. Le fait de s'engager professionnellement en revanche peut mener à la désaffection d'autres formes d'activisme :

« Avant j'étais la première à aller aux manif le dimanche, à prendre sur mon temps libre pour défendre les femmes. Aujourd'hui, depuis que je travaille dans ce milieu [la défense du droit des femmes dans une ONG basée à Bruxelles], le weekend je fais autre chose j'essaie de déconnecter... C'est ma méthode à moi : j'estime que mon travail contribue suffisamment à la cause et mon temps libre c'est une sphère privée protégée où je fais ce que je veux, je coupe vraiment et ça me permet d'avoir mon équilibre psychique. »⁶⁴

Dans le cadre du Parlement européen, plusieurs assistant.es parlementaires accrédité.es (APA) ont également mentionné le fait qu'i.elles exerçaient ce métier du fait de leur engagement politique et, en l'espèce, climatique :

« Cette année [2023] ça a vraiment été un grand cru pour la politique climatique. Il y a eu plusieurs textes très ambitieux sur lesquels ma députée a travaillé [députée européenne du parti des Verts]. Ce que j'aime dans ce métier, c'est que je peux vraiment contribuer à faire voter des textes qui protègent, au moins partiellement, l'environnement. Je suis sur la même longueur d'onde que ma députée là-dessus et ça permet d'être efficace car j'amène mon expérience du secteur non lucratif [l'enquêtée a travaillé une dizaine d'années au sein d'une ONG environnementale]. »⁶⁵

Toutefois, cette même enquêtée explique que d'après son expérience, les APA n'ont pas tous.tes fait ce métier pour les mêmes raisons. D'après elle, il y a trois grands profils qui se distinguent : d'une part ceux qui travaillent sur un domaine de politiques et des sujets qui les intéressent (ce qui est son cas), d'autre part ceux qui veulent travailler pour une personnalité, c'est alors le charisme du député.e qui sera déterminant et enfin ceux qui viennent véritablement pour l'institution *stricto sensu* : « ils veulent bosser au Pe pour être au coeur de

⁶⁴ Propos recueillis lors d'une rencontre informelle avec une chargée de plaidoyer européen en ONG à Bruxelles, 11 janvier 2024.

⁶⁵ Propos recueillis lors d'une rencontre informelle avec une APA au Parlement européen, 9 janvier 2024.

la machine politique européenne, pour agir concrètement sur la politique européenne. Ce qui les intéresse c'est l'aura du PE, le fait de faire partie de l'institution européenne ». ⁶⁶

Ceci nous amène à nous interroger sur le militantisme européen à proprement parler. En effet, les cas de militantisme illustrés ci-dessus concernaient des causes ne se rapportant pas directement à l'Europe, mais plutôt à des causes transnationales (droit des femmes, droit de l'environnement). Alors qu'en est-il de la place de l'Europe, projet éminemment politique, pour les professionnel.les de l'Europe que nous avons interrogé.es ? Il semblerait logique de supposer que faire un métier de l'Europe, c'est finalement soutenir le projet politique européen et ainsi serait la conséquence d'une europhilie. Pourtant, ce n'est pas ce qui ressort de manière univoque des entretiens et il est difficile de trancher cette question.

Fait pour le moins remarquable, la seule personne qui a explicitement parlé du fait qu'elle était europhile est une chargée de mission Europe au sein d'un ministère français, c'est à dire une professionnelle qui ne travaille pas pour l'Europe *per se*, à l'instar des fonctionnaires européens, mais pour un Etat membre. Elle a indiqué que dans son service, elle essayait de promouvoir une position en faveur de l'UE.

« L'Europe [au sens d'UE] c'est vraiment un projet qui me semble important. Aujourd'hui les pays ne peuvent pas faire de grande politique tout seuls puisqu'on est tous interconnectés. Le réchauffement climatique, tout ça... On a besoin de faire des choix collectifs. En fait, je suis carrément europhile et dans ma DG au ministère c'est pas toujours évident. J'essaie d'agir comme je peux pour faire passer mes idées. Enfin... dans la limite du faisable, sans que ça vienne à l'encontre de la politique du ministère. » ⁶⁷

Dans le cas d'une chargée de mission Europe au sein d'une représentation permanente régionale à Bruxelles, l'aspect européen est également un des éléments dans lequel elle s'épanouit professionnellement :

⁶⁶ Propos recueillis lors d'une rencontre informelle avec une APA au Parlement européen, 9 janvier 2024.

⁶⁷ Entretien avec une chargée de mission Europe au sein d'un ministère français, 20 novembre 2023

« Trois choses qui me plaisent... Bah un des trucs que j'aime bien c'est de faire le pont entre le territoire, la région et Bruxelles. De bas, moi j'ai fait des études européennes justement pour participer à l'Europe. Contrairement à beaucoup de gens ici [Bruxelles], je ne suis pas dans la bulle, parce que je suis connectée tout le temps au territoire. Je veux dire... L'Europe, l'UE c'est bien si c'est au service du local et du régional, sinon ça n'a pas trop de sens. Et moi, dans mon travail je fais le pont entre les deux et c'est ça qui me plaît. Être en Europe mais rester en lien avec la région. »⁶⁸

Le militantisme européen n'est pas aisé à identifier à partir des questions d'enquête concernant les éléments positifs du métier exercé par les personnes interrogé.es. Certain.es font un métier de l'Europe parce que c'est à cet échelon qu'i.elles peuvent porter et défendre leur cause de la manière qui leur semble la plus efficace. D'autres sont en accord avec le projet politique européen, bien que là encore, i.elles ne détaillent pas la teneur de ce projet (s'agit-il d'une vision fédéraliste, d'un *statu quo*, d'une confédération d'Etats souverains ?). Afin de mieux comprendre l'importance de l'Europe pour les enquêté.es, nous avons interrogé les professionnel.les sur leur impact sur la politique communautaire et les limites auxquelles i.elles sont confronté.es.

III) Des limites à « faire l'Europe »

Dans cette partie, nous nous sommes intéressés aux limites qui existent à « faire l'Europe ». Nous avons cherché à identifier, à partir des entretiens réalisés, les obstacles qui gênent les acteurs dans leurs tentatives d'influence du processus décisionnel. Une importance toute particulière a été portée à la question interrogeant l'impact que les interviewé.e.s pensent, ou savent, avoir eu le processus décisionnel, ainsi que les outils dont ils disposent afin de mesurer cet impact.

Il ressort des entretiens et de la littérature que ces limites sont nombreuses et variées. Elles dépendent des ressources (économiques, humaines et européennes) mobilisables par les acteurs, mais également des décalages entre attentes et réalités de terrains, de l'identification

⁶⁸ Entretien d'une chargée de mission Europe au sein d'une représentation régionale à Bruxelles, 16 novembre 2023.

par les acteurs du bénéfice d'un « passage à l'Europe »⁶⁹ et de l'éloignement, réel ou symbolique, entre le milieu d'exercice de la profession et la capitale bruxelloise. Enfin, il transparaît que ces limites sous-tendent en partie le désenchantement européen qu'éprouvent certain.e.s professionnel.le.s de l'Europe⁷⁰.

E) Tentatives d'orientation du processus décisionnel – une catégorisation des professionnels selon l'impact sur le processus décisionnel et ses effets ressentis

Parmi les trente-deux professionnels interrogés, dix ont répondu ne pas chercher à avoir d'impact sur le processus décisionnel, avançant d'autres objectifs, toujours en lien toutefois avec la construction d'une certaine idée d'Europe. Nous avons identifié ces répondants⁷¹ comme des auxiliaires de l'Europe politique⁷², relégués à la périphérie du champ de l'eurocratie⁷³, du fait de la nature des missions qu'ils sont amenés à réaliser (gestion de fonds européens, communication, montage de projet...) et de l'échelon dans lequel ils les mènent à bien. Il s'agit en effet d'acteurs exerçant à l'échelon local ou national, loin des 2km² d'Europe, terme par lequel les professionnel.les réfèrent à Bruxelles.

Deux d'entre eux⁷⁴, ont répondu ne pas chercher à influencer le processus décisionnel quand bien même il s'agit là d'une mission que l'on associerait aisément à leur profession. L'un deux, consultant chez un des « *Big Four* » et exerçant à Bruxelles, a notamment expliqué ne pas mener d'action de lobbying, lorsqu'interrogé sur le possible impact qu'il a pu avoir sur le processus décisionnel :

⁶⁹ Michel, H. (2023). L'européanisation des groupes d'intérêt français - conditions et effets du « passage à l'Europe ». Dans *Les Groupes d'intérêt en France* (p. 215-243). Classiques Garnier.
<https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-13297-4.p.0215>

⁷⁰ Lemaire, L. & Waizer, S. (2013). *Le Champ de l'Eurocratie : Une sociologie politique du personnel de l'UE. Politique européenne*, 42, 164-167. <https://doi.org/10.3917/poeu.042.0164>

⁷¹ On retrouve, parmi ces professionnels, deux chargées de communication, deux chargés de projets transfrontaliers, une chargée de gestion FSE, une chargée de projet européen auprès d'une collectivité territoriale, une juriste en entreprise chargée des questions européennes, ainsi qu'un conseiller Europe auprès du ministère de l'Intérieur. Des acteurs de l'Europe exerçant à l'échelon local-national

⁷² Michon, S. (2022). Le lobbying dans l'espace des métiers de l'Europe. Une analyse relationnelle des auxiliaires de l'Europe politique. Dans *EU affairs : sociologie des lobbyistes européens*. Peter Lang.
<https://doi.org/10.3726/b18678>

⁷³ Op. cit.

⁷⁴ On retrouve, parmi ces deux professionnels, un membre d'une représentation régionale et d'un consultant EU en service financier d'une entreprise de consulting.

« On ne fait pas de lobbying. [Entreprise de consulting qui emploie l'interviewé] est peu politique puisqu'on bosse avec tout le monde dans le business. Chez [entreprise concurrente également spécialisée en consulting] tu bosses avec des gouvernements et des boîtes stratégiques, ce qui entraîne des conflits d'intérêts. Ils défendent les plus forts et font du lobbying. Je ne décide de rien, et réponds à l'appel d'offre. Le contrat est fermé. »⁷⁵

Cette réponse diffère de celle apportée par un second consultant, qui nous a indiqué chercher prioritairement à sensibiliser les décideurs publics, en privilégiant les intérêts de ceux l'ayant mandaté :

« On va d'abord concevoir des stratégies, identifier les besoins de chacun et s'assurer qu'on est bien tous sur la même longueur d'onde pour faire en sorte qu'une solution optimale soit trouvée. Puis on fait du pur lobbying : on va chercher à sensibiliser les décideurs publics en rédigeant des notes, en organisant des rendez-vous en visio ou en personne. »⁷⁶

Il nous semblait candide d'imaginer qu'une entreprise de consulting, ayant déjà travaillé pour de grands groupes privés, puisse se prévaloir d'une neutralité totale. Prendre pour argent comptant l'assertion selon laquelle il n'y aurait pas d'influence dès lors que la demande d'expertise, formulée par la Commission, est fermée sur un domaine particulier, équivaudrait à faire fi de nombreux travaux de recherches universitaires et investigations journalistiques⁷⁷ menés sur les milieux d'affaires à Bruxelles. En effet, les activités de consulting sont fréquemment sollicitées par la Commission, et la gardienne des traités de l'UE a ainsi investi près d'un demi-milliard d'euros en contrat de consulting avec PWC, KPMG, Deloitte et EY en l'espace de trois ans⁷⁸. Un recours massif à l'expertise du secteur privé qui, bien qu'essentiel comme nous l'évoquions plus haut, n'est pas toujours bien perçu par les citoyens européens, eurodéputés, membres d'ONG. En effet le risque de conflit d'intérêts, si ce n'est de capture

⁷⁵ Entretien avec un chargé d'affaires européennes en entreprise, 19 novembre 2023.

⁷⁶ Entretien avec un chargé d'affaires européennes en entreprise, 16 novembre 2023.

⁷⁷ Op. cit.

⁷⁸ Valero, J., & Valero, J. (2021, 18 mars). *Exclusif : la facture faramineuse de la Commission européenne avec les big Four*. [www.euractiv.fr. https://www.euractiv.fr/section/economie/news/exclusive-commissions-ballooning-bill-with-consultancy-firms-revealed/](https://www.euractiv.fr/section/economie/news/exclusive-commissions-ballooning-bill-with-consultancy-firms-revealed/)

réglementaire⁷⁹, a maintes fois été démontré. Aussi, plutôt que d'écarter l'entretien du premier consultant lors du nettoyage de la base, nous avons préféré voir dans cette réponse, quelque peu à contre-courant, une tentative de minimisation de l'influence qu'il peut être amené à avoir. Cela semble d'autant plus valable que le terme de *lobbies* est connoté plutôt négativement⁸⁰. Par manque de données, et risquant de prêter de fausses intentions, nous n'avons toutefois pas cherché à relier cette dissonance cognitive à une stratégie plus large de valorisation de son entreprise dans un espace de concurrence entre acteurs de l'influence.

Une fois les professionnels indiquant ne pas chercher à influencer le processus décisionnel écartés, nous nous sommes intéressés à ceux qui, inversement, rapportent vouloir orienter le contenu des textes européens dans le sens des intérêts de ceux qu'ils représentent.

Parmi les professionnels qui cherchent à orienter le processus décisionnel, plusieurs catégories se distinguent ; les professionnels qui rapportent vouloir orienter le processus sans y parvenir (1), ceux qui arrivent à impacter le processus et qui ont pu, de surcroît, identifier une relation de cause à effet entre leur travail d'influence et le contenu des propositions de directives ou règlement (2), et enfin, les professionnels expliquant peser sur le processus décisionnel sans toutefois pouvoir objectiver concrètement l'impact de leurs actions (3). La majorité des interrogés se concentre dans cette troisième catégorie.

Le premier groupe (1) se compose de deux professionnel.les, une chargée de financements publics et d'affaires européennes et un chargé de plaidoyer pour une ONG. Travaillant respectivement à Paris et Bruxelles, ils ont fait part de leur incapacité à influencer le processus décisionnel comme ils le souhaiteraient. Pour la chargée de financements, la plainte se cristallise autour des difficultés qu'elle rencontre à faire correspondre le cahier des charges bruxellois, conditionnant le versement de subventions, aux capacités mobilisables par son entreprise :

« Il faut qu'on ait plus d'impact en amont, sur les politiques publiques européennes. Parce qu'on a la possibilité de le faire, on est proches des métiers, on est les plus à

⁷⁹ *Conflits d'intérêts*. (s. d.). oecd.org. Consulté le 2 janvier 2024, à l'adresse <https://www.oecd.org/fr/gouvernance/ethique/conflits-dinterets/>

⁸⁰ Op. cit.

même de faire le retour vers les policy makers afin qu'ils adaptent leurs ambitions et les cahiers des charges des programmes européens. »⁸¹

Une situation tout à fait opposée a été rapportée par un chargé d'affaires en entreprise exerçant à Bruxelles pour une multinationale française :

« Je mesure l'impact sur le processus par l'intérêt que portent les acteurs institutionnels à nos positions et par la manière dont c'est transposé dans le processus législatif et financier : on voit assez clairement que le cahier des charges est fait pour coller au mieux à nos demandes et à ce qu'on peut fournir ». ⁸²

Le chargé de plaidoyer pour une ONG rapporte quant à lui ne pas réussir à s'imposer comme partenaire privilégié aux yeux de la Commission. Une insuffisance qu'il impute à un paysage politique polarisé à l'extrême droite, qui ne lui laisserait pas suffisamment d'espace de manœuvre pour faire entendre ses arguments.

Le groupe des professionnels estimant impacter le processus décisionnel et apportant une preuve de cette influence (2), se compose de deux chargés d'affaires européennes en entreprise, d'une assistante parlementaire accréditée, et d'un chargé de plaidoyer pour une ONG. Pour deux d'entre eux, la meilleure preuve de l'efficacité de leur travail d'influence réside dans le fait qu'apparaisse dans un texte européen, un amendement tel qu'ils l'avaient rédigé (pour l'APA) ou proposé à un député européen (pour la chargée d'affaires européennes).

Deux chargés de plaidoyer pour une ONG ont respectivement répondu mesurer l'impact de leur travail par la mise sur l'agenda européen des causes qu'ils défendent :

« Par le fait que de plus en plus de lois sont proposées et passent. L'environnement est de plus en plus entendu. »⁸³

Cet argument ne nous a pas paru des plus pertinents puisque la mise sur agenda d'un sujet tel que la protection de l'environnement semble difficilement imputable à l'action d'un

⁸¹ Entretien avec une chargée de financement public et européen, 18 novembre 2023

⁸² Entretien avec un chargé de plaidoyer européen en ONG, 16 novembre 2023

⁸³ *Ibid.*

chargé de plaider tant les acteurs sur ce sujet sont nombreux. Plus encore, la protection de l'environnement est un sujet dont les institutions européennes se sont saisies depuis plus de 30 ans⁸⁴. En revanche, plusieurs interviewés ont reconnu ne pas pouvoir réellement mesurer l'impact de leurs actions quand bien même ils sentent exercer une influence. Ces professionnels (3) ont néanmoins identifié des pistes, éléments, indices qui témoignent indirectement selon eux de l'influence qu'ils peuvent être amenés à exercer. Naturellement, certains indicateurs énumérés ici se recoupent avec ceux de la stratégie d'influence que nous évoquions précédemment.

Premièrement, un élément essentiel mis en avant à plusieurs reprises, et preuve selon eux de l'effet de leurs missions, est d'être identifié par la Commission comme un partenaire privilégié. En effet, si, comme nous l'évoquions, les lobbyistes font du mapping pour savoir où diriger leur attention, les fonctionnaires européens ont eux aussi réalisé une cartographie des représentants d'intérêts dans le cadre de la stratégie de consultation⁸⁵ de la Commission européenne. Les lobbyistes y sont classés en quatre catégories, selon leur niveau d'influence et le degré d'intérêt qu'ils sont à même de porter à un texte. Un consultant que nous citons précédemment a ainsi rapporté :

« Je pense que j'ai un impact dès que j'obtiens un rendez-vous avec quelqu'un qui a un pouvoir décisionnel et qu'il comprend mieux le sujet après notre rendez-vous. »⁸⁶

Pour une chargée d'études économiques, cet échange privilégié est l'indicateur d'un bon positionnement à Bruxelles et permet notamment d'organiser des événements, parfois fermés, souvent complets :

« Chez [cabinet d'affaires publiques pour lequel travaille l'interviewée] on organise beaucoup d'événements : des tables rondes avec des gens de la BCE, des banques... Nos chercheurs seniors font beaucoup de réseautage et d'influence pour propager le travail du cabinet. »⁸⁷

⁸⁴ Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

⁸⁵ *Stakeholder Consultation Strategy*. (s. d.). [health.ec.europa.eu](https://health.ec.europa.eu/system/files/2016-11/20161013_strategyhta_en_0.pdf). Consulté le 14 janvier 2024, à l'adresse https://health.ec.europa.eu/system/files/2016-11/20161013_strategyhta_en_0.pdf

⁸⁶ Entretien déjà cité

⁸⁷ Entretien avec une chargée d'études économiques en cabinet de consulting, 20 novembre 2023

Deuxièmement, exercer une influence au niveau national est également identifié comme « élément phare » par une chargée de mission « institution européenne » au sein d'un ministère. Elle nous a indiqué avoir exercé une influence puisqu'un ministre français avait, dans un tweet, porté des positions proches des siennes.

Troisièmement, une chargée de campagne européenne a émis l'hypothèse que les actions menées dans l'espace public, manifestations et pétitions, ne sont pas vaines bien que leur impact soit difficilement mesurable :

« C'est vrai que mes collègues n'arrivaient pas à avoir de rendez-vous avec Bruno Le Maire, mais après nos différentes actions ils ont finalement décroché un rendez-vous avec le ministre. Est-ce que c'était lié ? »⁸⁸

Ces quelques exemples font échos aux stratégies d'influences. L'apport ici étant de chercher à en mesurer l'efficacité. Il apparaît évident que la mesure d'impact est difficile à établir, et certains interrogés nous ont fait part de l'incertitude avec laquelle ils doivent composer. Cela se retrouve d'autant plus chez les consultants qui sont tenus d'une obligation de résultats et qui peinent parfois à justifier de l'utilité de leur travail de représentation aux membres de l'association dont ils défendent les intérêts :

« C'est une bonne question. Je ne sais pas. Mais par exemple, en ce moment on se concentre sur la régulation des emballages qui concerne un des membres. On se coordonne avec beaucoup de monde et finalement, tu ne sais pas qui pèse comment. Alors on peut mettre en avant qu'il y a eu de bonnes collaborations mais c'est touchy de dire qui a été le plus efficace. On prend des pincettes et on est obligé de bien référencer pour se faire valoir auprès des membres de l'association. »⁸⁹

La multiplicité d'acteurs engagés dans le jeu de l'influence, de la représentation d'intérêts, de l'apport d'expertise, est telle qu'il est ardu, si ce n'est impossible, d'établir avec exactitude quelle pierre chacun a pu apporter à l'édifice. Toutefois, si les professionnels

⁸⁸ Entretien avec un chargé de campagne européenne, 24 novembre 2023

⁸⁹ Entretien déjà cité

identifient difficilement les conséquences concrètes des actions menées, ils pointent plus aisément du doigt les obstacles qu'ils rencontrent.

F) Les points de frictions, identifiés par les professionnels, limitants le jeu de l'influence

Nous proposons de classer les différents obstacles, tels qu'objectivés par les interviewés, en deux catégories de facteurs. Tout d'abord ceux dépendant de la structure au sein de laquelle évoluent les professionnels (1) et ceux associés à la temporalité propre à l'échelon européen (2). Ces catégories se répondent l'une l'autre et il serait intéressant d'étudier ce rapport dans le cadre d'une enquête menée à plus grande échelle.

Par structure (1) nous entendons le type d'organisation. Il peut s'agir d'une ONG, d'une association, d'une agence de consulting, du bureau « européen » au sein d'une multinationale. Cette définition intéresse à la fois les échelons local, national et européen. Sébastien Michon a développé une typologie par « pôles »⁹⁰, que nous reprenons ici pour appréhender la question des obstacles à l'influence. Ce choix permettra d'approfondir les différences qui distinguent les acteurs au sein même de ces groupements tout clarifiant l'approche par types d'organisations.

Les professionnels du pôle de l'expertise et des intérêts privés regroupent à la fois les chargés de plaidoyers pour une ONG, les chargés d'affaires européennes en entreprises, les consultants travaillant pour des associations. Nous avons également ajouté une chargée d'affaires européennes exerçant pour un établissement public de l'État.

Les chargés de plaidoyer ont identifié l'inégalité de ressources financières comme un élément limitant. En effet, la différence entre le financement des ONG et des multinationales est colossale. À titre d'exemple, a été estimé, pour l'année 2014, que les entreprises des secteurs bancaire et financier ont investi près de 40 fois plus que les ONG du secteur, dans la défense de leurs intérêts⁹¹. Un *gap* que les programmes de financement de la Commission européenne

⁹⁰ Op. cit.

⁹¹ Op. cit.

ne parviennent pas à réduire⁹² : d'abord parce que le montant des subventions allouables reste nettement inférieur aux montants mobilisés par le secteur privé, mais également parce que l'obtention de financements implique un important travail de suivi et d'autoévaluation de la part des ONG. Enfin, les délais de versement des subventions poussent certaines ONG à contracter des prêts, majorant de fait, des tâches annexes de gestion, onéreuse en temps et ressources humaines.

*« On a l'impression de se battre dans le vent. C'est dur de s'imposer et de lutter contre des opposants qui ont de l'argent et qu'on écoute alors qu'on apporte des preuves qu'il faut absolument faire changer les choses. »*⁹³

Malgré le tableau que nous venons de dresser, les représentants d'intérêts du secteur privé rencontrent eux aussi des difficultés à influencer le processus décisionnel. Parmi les facteurs propres à la structure au sein desquels ils évoluent, nous retrouvons d'abord les difficultés que rencontrent certaines entreprises à identifier l'intérêt de l'échelon européen. Les chargés d'affaires européennes, en plus de leur travail d'influence, doivent réussir à mobiliser les membres en interne et leur expliquer l'intérêt d'un travail qui soit en adéquation avec les attentes de Bruxelles. Les chargés d'affaires européennes devront veiller à ce que les projets requérant des financements européens, ou les rapports produits par des agents nationaux soient bouclés à temps pour coller au *timing* européen, parfois décalé par rapport à l'agenda de l'État membre ou aux priorités de l'entreprise. Nous reviendrons sur cette temporalité plus loin.

Les consultants travaillant pour des associations sont également confrontés à ces lenteurs puisqu'ils doivent veiller à ce que tous.les les adhérent.es se retrouvent dans les positions défendues. Une concurrence qui complique l'émergence d'un intérêt commun⁹⁴.

Cette multitude d'acteurs et de niveaux qui caractérise ces structures limitent les professionnels dans leur exercice, nous l'avons souligné. De fait, le « *lobbying* pur »⁹⁵, (nous entendons par-là l'influence exercée auprès de décideurs publics par des échanges avec un

⁹² Op. cit.

⁹³ Entretien avec une chargée de plaidoyer en ONG, 16 novembre 2023

⁹⁴ Duez, D. (2015). Michel (Hélène), dir. – Représenter le patronat européen. formes d'organisation patronale et modes d'action européenne. *Revue Française de Science Politique*, 65, 502.
<https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/en/object/boreal%3A165302>

⁹⁵ Op. cit.

membre privilégié d'une DG ou la rédaction de rapports pour une agence, etc.) ne représente plus qu'une maigre part du temps de travail des représentants d'intérêts, 10% environ⁹⁶. Les plages restantes sont comblées par réunions, des rencontres, avec les membres de l'association ou avec les membres nationaux de l'entreprise. Parfois perçues comme des lourdeurs, ces activités « annexes », et paradoxalement centrales dans la pratique du métier, sont autant d'indices des difficultés que revêt le processus de construction de l'Europe comme échelle de lobbying⁹⁷.

La limite majeure, objectivée par les entretiens, consiste en une allocation insuffisante de ressources qui ne permettent pas de financer le coût d'installation à Bruxelles, ni même d'embaucher suffisamment de chargés d'affaires européennes. Certaines entreprises ont tenté de surmonter cet obstacle par une réorganisation managériale⁹⁸, solution Potemkine qui laisse certains interviewés sur leur faim :

*« On est deux dans un bureau à Bruxelles, mon manager est à Paris. Je vois souvent mon n+1 avec qui ça se passe bien, il travaille aussi à Bruxelles. Mais mon n+2, mon manager n'est pas là. Ce n'est pas vraiment top pour le suivi, c'est un management assez déconnecté. »*⁹⁹

Enfin, les chargé.es d'Europe au local et au national ont rapporté souffrir du poids des démarches administratives imposées par leur direction dans l'exercice de leurs fonctions.

*« Les missions et les retards accumulés ne dépendent plus de nous. Il y a eu beaucoup de retard après la crise de COVID-19 et on ne pouvait rien faire avant l'adoption nationale du FSE+. On a dû improviser dans le cadre de la loi. »*¹⁰⁰

Nous avons relevé dans les entretiens deux éléments, propres à la temporalité bruxelloise, limitant les professionnels de l'influence dans leur exercice.

⁹⁶ Laurens, S. (2015). *Les courtiers du capitalisme : Milieux d'affaires et bureaucrates à Bruxelles*.

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ Op. cit.

⁹⁹ Entretien avec un chargé d'affaires européennes en entreprise, déjà cité

¹⁰⁰ Entretien avec une chargée de mission Europe en collectivité territoriale, 20 novembre 2023

Premièrement, la durée du processus décisionnel, ponctué de nombreuses étapes et étalé sur de longs mois, a été identifié comme un frein par certains. En effet, un chargé de plaidoyer en ONG a rapporté un *turn over* important dans les métiers de la représentation à Bruxelles qui permet difficilement de suivre une proposition de directive jusqu'au vote. Aussi, il décrit le besoin de formation constant sans lequel il est compliqué de suivre l'avancement des négociations, ni même d'avoir une voix.

Deuxièmement, les trilogues ont été critiqués par deux chargées d'affaires européennes. Pour les interrogées, il s'agit d'une période pendant laquelle il devient très compliqué de savoir qui a réellement eu du poids sur le processus décisionnel. Une professionnelle en particulier déplore le manque de transparence autour de ces rencontres entre Parlement, Conseil et Commission :

« Il est arrivé qu'un amendement soit arrivé exactement comme on l'avait écrit au MEP. On a beaucoup de propositions qu'on émet et qu'on retrouve mots à mots dans les amendements des députés. Le problème c'est que ça se perd pendant le trilogue, notamment à cause du Conseil. »¹⁰¹

C'est un moment redouté par les représentants d'intérêts puisque la Commission ou une coalition d'États membres peuvent faire tout basculer¹⁰², et enterrer plusieurs mois de travail de lobbying :

« On sait que l'Allemagne, la Pologne et la Hongrie se mettent souvent d'accord contre les pays pro-nucléaire. Avec le trilogue, ce n'est jamais exactement ce que t'avais prévu à la base. »¹⁰³

Ainsi, une chargée d'affaires européennes pour une entreprise publique de l'État a affirmé avoir moins de tâches à accomplir durant les périodes de trilogues. Nous avons décelé là une forme de délaissement ou d'abandon de cet espace d'influence, trop incertain. Ces

¹⁰¹ Entretien avec une chargée de plaidoyer européen en ONG, 16 novembre 2023

¹⁰² Horel, S. (2015). *Intoxication : Perturbateurs endocriniens, lobbyistes et eurocrates : une bataille d'influence contre la santé*. La Découverte.

¹⁰³ Entretien avec un chargé de mission Europe au sein d'un ministère national, 28 novembre 2023

réunions sont encore entourées d'opacité et, dans sa jurisprudence de 2018, la CJUE¹⁰⁴ a rappelé que, si certains comptes rendus des trilogues peuvent être consultés, tous ne sont pas automatiquement publiés.

Paradoxalement, ces deux facteurs compliquant le travail d'influence, à savoir, la durée importante du processus décisionnel et les périodes de trilogues, ont pourtant été identifiés par certains chercheurs comme autant d'opportunités pour les représentants d'intérêts d'orienter les textes européens en leur faveur. Pendant les longs de préparation d'une proposition, les lobbyistes peuvent revenir de nombreuses fois à la charge pour vider un texte de sa substance et le trilogue peut devenir la pouponnière des coalitions entre acteurs nationaux et du secteur privé.

Ces limites perçues participent du désenchantement qu'éprouvent les auxiliaires de l'Europe politique que nous avons interrogés.

G) Les sources du désenchantement(s) européen(s)

Il est communément admis qu'une vague de « désenchantement démocratique » ébranle les institutions des États membres de l'Union européenne. Si celles des pays du nord semblent encore résister, celles du sud prennent l'eau de toute part¹⁰⁵. Évidemment les institutions bruxelloises n'échappent pas à ce raz-de-marée et chaque élection fait l'objet d'analyses souvent similaires : malgré un léger rebond en 2019, la participation à l'élection des membres du Parlement ne s'envole pas¹⁰⁶.

Les professionnels de l'Europe ne sont pas immunisés à ce désenchantement. En effet, le principe même d'une formation aux enjeux européens est indissociable du risque du

¹⁰⁴ Delegation, & Delegation. (2018, 18 mai). *Une victoire pour la transparence : l'accès aux documents des trilogues doit être accordé*. Les eurodéputés Europe Écologie au Parlement européen. <https://europeecologie.eu/une-victoire-pour-la-transparence-laccès-aux-documents-des-trilogues-doit-etre-accorde>

¹⁰⁵ Couturier, B. (2017, 13 novembre). Désenchantement démocratique en Europe : état des lieux. *France Culture*. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-tour-du-monde-des-idees/desenchantement-democratique-en-europe-etat-des-lieux-8813615>

¹⁰⁶ Dagorn, G. (2019, 27 mai). Elections européennes 2019 : une participation en rebond dans toute l'Europe. *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/05/27/europeennes-2019-une-participation-en-rebond-dans-toute-l-europe_5468098_4355770.html

désenchantement¹⁰⁷ : puisqu'éclairer le fonctionnement de la machine européenne c'est aussi objectiver ses nombreuses limites.

Dans la partie qui suit, nous avons cherché à identifier les causes de ce désenchantement chez les professionnels européens. Sans avoir la prétention d'en dresser une liste exhaustive des causes, nous avons tout de même relevé certains points qui semblent l'expliquer en partie.

Il ressort tout d'abord qu'une frustration découle des nombreux décalages auxquels sont confrontés les professionnels entre leurs attentes et les réalités qu'ils expérimentent dans la pratique de leur métier. Une part importante d'entre eux ne s'attendaient pas à devoir faire autant de pédagogie auprès de leurs interlocuteurs nationaux :

« Je dois quotidiennement faire des rapports à ma boss. » « Il faut avoir l'esprit de synthèse et être pédagogue. On doit être capable d'expliquer des enjeux qui ne semblent pas si évidents que ça à des personnes complètement profanes à ces sujets. » « Il faut savoir s'adapter et être pédagogue. Si un collègue vient t'aider sur un dossier, il faudra savoir lui expliquer la base. Il faut aussi savoir expliquer ce que veut dire le projet de directive à un représentant des pêcheurs par exemple. Quand tu écris une note, il faut le faire de manière prosaïque. »¹⁰⁸

Ce besoin d'expliquer la chose européenne se rapporte aux difficultés inhérentes au processus de création d'un échelon européen de lobbying que nous évoquions précédemment. Plus encore, il existe un décalage entre les cursus, parcours professionnels et formations qu'ont suivis les chargés d'affaires européennes et ceux de leurs interlocuteurs nationaux¹⁰⁹. Cela cloisonne un peu plus les professionnels interrogés au sein d'un entre-soi bruxellois.

Un décalage réside également entre le métier accompli et les retours reçus. Cela fait écho aux impossibilités des professionnels de mesurer l'impact de leurs actions d'une part et à l'absence de retour de la part des institutions d'autre part. Un chargé de montage de projets

¹⁰⁷ Michel, H. (2004). Satisfaire son public au risque de le désenchanter : Le cours de « science politique de l'Europe » à Strasbourg. *Politique européenne*, 14, 81-103. <https://doi.org/10.3917/poeu.014.0081>

¹⁰⁸ Entretien avec une chargée de mission européenne en collectivité territoriale, déjà cité

¹⁰⁹ Cloteau, A. (2022). *Brussels, the place to lobby*. Construire l'Europe comme échelle de lobbying au sein d'une firme multinationale. Dans *EU affairs : sociologie des lobbyistes européens*. Peter Lang. <https://doi.org/10.3726/b18678>

européens en collectivité territoriale a souligné devoir se contenter de l'obtention du financement comme seul marqueur de réussite dans son métier. Ce manque d'évaluation est assez mal vécu par cet agent qui indique avoir du mal à savoir comment ajuster le tir en cas de refus de financement sur un des projets qu'il accompagne.

Un autre décalage est celui existant entre les attentes que se font les professionnels de l'objet européen au début de leurs études et l'impossibilité d'œuvrer à la construction d'une Europe fédérale. Une « perte de sens » d'autant plus marqué chez les professionnels ayant une expérience au sein d'autres institutions internationales et qui peinent à s'acclimater au maigre espace qui leur est laissé dans l'exercice de leur métier une fois chargé d'affaires européennes au local. Dans une optique similaire, des représentants d'intérêts peuvent se sentir relégués à un rôle de rapporteurs entre l'échelon européen et national. Ce décalage résulte en partie de la pluralité de définitions et de conceptions¹¹⁰ « d'Europe » et peut conduire à des rendez-vous manqués. Une manière de lutter contre cette perte de sens consiste en une spécialisation dans un domaine particulier, soit celui de l'entreprise pour laquelle travaille le représentant d'intérêt soit sur un thème privilégié par le cahier des charges conditionnant l'obtention de financements pour les chargés d'Europe au local. Malheureusement, le coût de la formation nécessite de dégager des créneaux sur son temps libre, ce qui peut s'avérer délicat sur des semaines frôlant une cinquantaine d'heure de travail, et effraie parfois, notamment lorsqu'il s'agit de débiter un nouveau cursus d'études à un âge avancé.

Un des rouages du désenchantement s'incarne également par le nombre croissant de barrières entravant l'entrée du champ de l'eurocratie. Les profils sur diplômés font la norme, le bac+ 5 l'exception. Il est préférable de maîtriser plusieurs langues, eurojargon inclus, sans quoi le statut d'*insider*¹¹¹ sera délicat à obtenir. Ces barrières semblent avoir une répercussion très concrète et S. Michon a objectivé que 5% de son échantillon d'élèves inscrits en filière européenne au sein d'IEP sont devenus fonctionnaires européens¹¹². Plus encore, 31% se seraient finalement orientés vers des métiers de la représentation d'intérêts en dehors du champ de l'eurocratie. Une maigre diversité des profils relevée par les enquêtés eux-mêmes :

¹¹⁰ Op. cit.

¹¹¹ Michon, op cit.

¹¹² Op. cit.

« J'ai le sentiment qu'aujourd'hui, il y a deux grands profils chez les chargés de campagnes dans les ONG : soit les gens qui ont fait des études en Sciences po, soit les experts techniques, en agriculture, sur l'énergie, les transports, l'environnement. Et ça pour moi c'est un gros problème : je n'ai pas fait de Sciences Po et je ne suis pas expert. Finalement, ça nous limite pas mal puis ça réduit le champ d'action ! »¹¹³

Les agents assurant un soutien technique européen au local rapportent également le poids du plafond de verre qui pèse sur leurs projets de carrière. Les seules possibilités s'offrant à eux, se cantonnent au management de l'équipe de la direction ou délégation Europe. Finalement, les interrogés semblent plus attirés par le concours de la fonction publique ou à changer de direction, quitte à délaisser la chose européenne. Une justification avancée est le manque de moyen alloué à ce sujet. Les acteurs ont fait part pour certains d'un certain défaitisme en relevant la manière dont les projets peuvent être vidés de leur substance par le jeu des représentants nationaux. Cela coïncide d'ailleurs avec l'entretien que nous a octroyé un spécialiste européen exerçant au sein d'un ministère qui expliquait comment le choix des termes lui permettait de sauvegarder les « avantages français » lors de la transcription d'une directive en projet de loi nationale.

¹¹³ Entretien avec un chargé de campagne en ONG, 27 novembre 2023.

Conclusion :

Le panel des métiers de l'Europe politique est très large et les missions effectuées par les professionnel.les interrogé.es s'avèrent diversifiées. La participation au processus décisionnel de la réglementation européenne constitue une part importante du travail, notamment à Bruxelles. Cela commence par la mise à l'agenda politique de thématiques spécifiques, la formulation d'un problème public qui nécessite l'action des pouvoirs publics européens. En raison de l'étendue de ses compétences, l'Union européenne peut réguler énormément de secteurs et de la sorte de nombreux.ses acteurs.rices vont essayer de faire de leur cause un objet de la politique européenne. C'est le cas notamment des métiers de chargé.e de plaidoyer européen, de chargé.e de campagne européenne, de chargé d'étude en think tank. Après l'étape de la mise à l'agenda viennent les activités de lobbying auprès du personnel politique européen, comme les député.es, les membres de la Commission ou du Conseil afin d'influencer un texte législatif communautaire. Les assistant.es parlementaires accrédité.es jouent alors un rôle déterminant, car ce sont eux qui rencontrent des lobbys avec leur député.e et rédigent la plupart des amendements législatifs. Ces occupations de lobbying concernent également les conseiller.es/négociateur.rices qui représentent un État membre et négocient des amendements d'un texte européen. Le réseau et les activités de networking revêtent une importance particulière car au plus une personne est connue et reconnue par ses pairs à l'intérieur du champ européen, au plus ses positions auront un poids et au plus elle sera écoutée par les partenaires institutionnels.

Cependant, les métiers de l'Europe ne se limitent pas au processus décisionnel européen. Faire l'Europe, c'est également mettre en œuvre et communiquer la politique européenne, développer des projets aux échelons nationaux, régionaux, locaux. Les missions de communication sont au cœur de nombreux métiers de l'Europe car un des enjeux de cet ensemble politique hybride disposant de compétences propres et d'autres partagées avec les États membres est de rendre public les actions menées à l'échelon européen et leurs répercussions pour les citoyens dans les États membres et dans leurs territoires. Les métiers de responsable de communication institutionnelle visent à cela. Les chargé.es de mission européenne dans des collectivités territoriales font également un grand travail de pédagogie et d'information : il leur faut disséminer l'agenda européen dans l'agenda politique local et faire comprendre à leurs partenaires locaux et régionaux l'atout et l'opportunité de répondre à des

appels d'offres et mener des projets européens, ce qui ne va pas de soi comme le soulignait plusieurs de nos enquêté.es. La mise en œuvre de la politique européenne dépend en outre de professionnel.les au sein des entreprises qui s'occupent de la mise en conformité de leur organisation avec le droit communautaire.

Pour plusieurs personnes interrogées, faire l'Europe dans le monde professionnel fait écho à un engagement militant et à la volonté de faire correspondre son métier et ses valeurs. Cela touche particulièrement les personnes qui travaillent au sein d'une ONG et qui défendent leur cause au niveau européen : le fait d'agir au niveau bruxellois leur donne le sentiment d'être utile et d'avoir un métier qui fait sens. Quant à la question de l'engagement militant politique pro-européen, le résultat de notre enquête est beaucoup plus nuancé. Plusieurs enquêté.es ont admis le fait que l'Europe les attire, mais seulement une personne a ouvertement évoqué son europhilie, sans pour autant la définir.

Pour autant, faire l'Europe dans le monde professionnel a ses limites. L'impact de chacun.e sur l'Europe est le plus souvent dilué dans la masse des actions et le grand nombre des professionnel.les en concurrence sur la création ou mise en œuvre de la politique européenne. Il est généralement très difficile de connaître concrètement les répercussions de ses actions, notamment pour les métiers non institutionnels de Bruxelles. Quant au niveau infranational, les projets menés grâce à l'Europe sont un résultat bien plus tangible, mais les professionnel.les qui ont accepté d'être interviewé.es ont exprimé leur désenchantement vis-à-vis de leur action en direction de Bruxelles : s'ils œuvrent pour que l'Europe aient un impact sur leur territoire, l'inverse est bien plus incertain, comme le souligne une enquêtée, qui ressent frustration et regret de ne recevoir aucun feed-back aux auto-évaluations de projets financés par l'UE.

Pour conclure sur une note positive, s'il faut retenir une idée de cette analyse contextuelle, c'est que tous.les les professionnel.les que nous avons interrogé.es sont des acteurs de l'Europe. Ils ont une influence variable sur la fabrique de la politique communautaire ou sa mise en application, mais la pluralité des métiers explorés doit permettre aux étudiant.es des filières d'études européennes de se rassurer quant à leur avenir : faire l'Europe, c'est possible à Bruxelles et aux échelons national et infranational. L'UE est toujours en construction et chacun à son échelle peut y participer suivant ses appétences et compétences.

Bibliographie :

Beauvallet, W., & Michon, S. (2012). Des eurodéputés « experts » ? Sociologie d'une illusion bien fondée. *Cultures et conflits*, 85-86, 123-138. <http://doi.org/10.4000/conflits.18361>

Best, E. (2022). 16. Policy-making in the European Union. In *European Union Politics*. Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/hepl/9780198862239.003.0016>

Cini, M., & Borragán, N. P.-S. (2022). *European Union Politics*. Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/hepl/9780198862239.001.0001>

Cloteau, A. (2022). *Brussels, the place to lobby*. Construire l'Europe comme échelle de lobbying au sein d'une firme multinationale. Dans *EU affairs : sociologie des lobbyistes européens*. Peter Lang. <https://doi.org/10.3726/b18678>

Cobb, R. W., & Elder, C. D. (1971). The politics of agenda-building: An alternative perspective for modern democratic theory. *The journal of politics*, 33(4), 892-915.

Cohen, A., Dezalay, Y. & Marchetti, D. (2007). « Esprits d'État, entrepreneurs d'Europe », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 166-167, 1-2, 5-13.

Comte, J. (2023). *Au cœur du lobbyisme européen*. Presses universitaires de Liège.

de Maillard, J., & Kübler, D. (2016). *Analyser les politiques publiques: Vol. 2e éd.* Presses universitaires de Grenoble; Cairn.info. <https://www.cairn.info/analyser-les-politiques-publiques--9782706124082.htm>

Couturier, B. (2017, 13 novembre). Désenchantement démocratique en Europe : état des lieux. *France Culture*. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-tour-du-monde-des-idees/desenchantement-democratique-en-europe-etat-des-lieux-8813615>

Dagorn, G. (2019, 27 mai). Elections européennes 2019 : une participation en rebond dans toute l'Europe. *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/05/27/europeennes-2019-une-participation-en-rebond-dans-toute-l-europe_5468098_4355770.html

Demazière, D., & Gadéa, C. (2009). Introduction. In *Sociologie des groupes professionnels* (p. 13-24). La Découverte; Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/dec.demaz.2010.01.0013>

Duez, D. (2015). Michel (Hélène), dir. – Représenter le patronat européen. formes d'organisation patronale et modes d'action européenne. *Revue Française de Science Politique*, 65, 502.

Faes, H. (2011). Le sens du travail. *Transversalités*, 120, 25-37. <https://doi-org.lama.univ-amu.fr/10.3917/trans.120.0025>

Farinós Dasí, J. (2015). Aménagement et gouvernabilité. Les liens entre rhétorique et pratiques. Une dernière chance pour le projet européen ?. *L'Information géographique*, 79, 23-44. <https://doi.org/10.3917/lig.791.0023>

Fillieule, O. & Pudal, B. (2010). 8. Sociologie du militantisme: Problématisations et déplacement des méthodes d'enquête. Dans : Éric Agrikoliansky éd., *Penser les mouvements sociaux: Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* (pp. 163-184). Paris: La Découverte. <https://doi-org.lama.univ-amu.fr/10.3917/dec.filli.2010.01.0163>

Garraud, P. (1990). Politiques nationales: élaboration de l'agenda. *L'Année sociologique* (1940/1948-) 40, 17-41.

Garraud, P. (2014). Agenda/Émergence. Dans : Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques: 4^e édition précédée d'un nouvel avant-propos* (pp. 58-67). Paris: Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2014.01.0058>

Gaxie, D. (1977). Économie des partis et rétributions du militantisme. *Revue française de science politique*, 27.

Georgakakis, D. (2002). *Les métiers de l'Europe politique*. Presses universitaires de Strasbourg.

Georgakakis, D. (2020). Compter la fonction publique européenne: Pistes et matériaux pour une histoire sociale et politique de la statistique du personnel des institutions européennes. *Histoire & Mesure*, 35(2), 105–132. <https://www.jstor.org/stable/27127798>

Georgakakis, D. (2021). Ce que la théorie des champs nous dit de l'administration européenne (II) : les transformations du champ bureaucratique européen (2000-2020). *Revue française d'administration publique*, 180, 933-960. <https://doi-org.lama.univ-amu.fr/10.3917/rfap.180.0933>

Horel, S. (2018). 18. Bruxelles, capitale du lobbying à ciel couvert. Dans : Bertrand Badie éd., *Qui gouverne le monde* (pp. 231-238). Paris: La Découverte.

<https://doi.org/10.3917/dec.badie.2018.01.0231>

Horel, S. (2015). *Intoxication : Perturbateurs endocriniens, lobbyistes et eurocrates : une bataille d'influence contre la santé*. La Découverte.

Ion, J. (1997). *La fin des Militants ?*. Éditions de l'Atelier. <https://doi-org.lama.univ-amu.fr/10.3917/ateli.ionja.1997.01>

Kriesi, H., Tresch, A. & Jochum, A. (2007). Going public in the European Union. Action repertoires of Western European collective political actors. *Comparative Political Studies*, 40(1): 48-73.

Lagroye, J. (2002), *Sociologie politique*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris.

Laurens, S. (2015). *Les courtiers du capitalisme : Milieux d'affaires et bureaucrates à Bruxelles*.

Lebrou, V. (2015). À la périphérie de l'Eurocratie: Les intermédiaires locaux de la politique régionale européenne et la managérialisation de l'action publique. *Gouvernement et action publique*, OL4, 101-126. <https://doi.org/10.3917/gap.154.0101>

Leboyer, O. (2014). Antoine VAUCHEZ, 2014, *Démocratiser l'Europe*, Paris, Seuil, « La République des idées », 97 p. *Revue européenne des sciences sociales*, 52-2, 260-262. <https://doi.org/10.4000/ress.2902>

Medeiros, Eduardo. (2009). Cross-Border Cooperation in EU Regional Policy: a fair deal?.

Mérand, F. (2021). *Un sociologue à la Commission européenne*. Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.meran.2021.01>

Michel, H. (2004). Satisfaire son public au risque de le désenchanter : Le cours de « science politique de l'Europe » à Strasbourg. *Politique européenne*, 14, 81-103. <https://doi.org/10.3917/poeu.014.0081>

Michon, S. (2012). Faire carrière dans les métiers de l'Europe politique : dispositions, savoirs spécifiques et types de carrière. Enquête auprès d'élèves et d'anciens élèves de masters

« Politiques européennes ». *Politique européenne*, 38(3), 185-193. Cairn.info.

<https://doi.org/10.3917/poeu.038.0185>

Michon, S. (2017). Loin des yeux, loin du cœur de l'Eurocratie. Enquête sur des auxiliaires de l'Europe au local-national en France. *Politique européenne*, 57(3), 22-52. Cairn.info.

<https://doi.org/10.3917/poeu.057.0022>

Milet, M. (2022). Que font les groupes d'intérêt au niveau européen ? L'activité de SMEunited comme « anti-lobbying ». Dans *EU affairs : sociologie des lobbyistes européens*. Peter Lang. <https://doi.org/10.3726/b18678>

Muller, P. (2018). *Chapitre III. Expliquer le changement : L'analyse cognitive des politiques publiques: Vol. 12e éd.* (p. 50-86). Presses Universitaires de France; Cairn.info.

<https://www.cairn.info/les-politiques-publiques--9782130804000-p-50.htm>

Olry-Louis, I., & Olry, P. (2019). Métier(s). In *Psychologie du Travail et des Organisations : 110 notions clés: Vol. 2e éd.* (p. 304-307). Dunod; Cairn.info.

<https://doi.org/10.3917/dunod.valle.2019.01.0304>

Pasquier, R. & Weisbein, J. (2004). L'europe au microscope du local. Manifeste pour une sociologie politique de l'intégration communautaire.. *Politique européenne*, 12, 5-21.

<https://doi.org/10.3917/poeu.012.0005>

Pirotte, G. (2007). IV. *Citoyens, démocratie participative et espaces publics* (p. 45-64). La Découverte; Cairn.info.

<https://www.cairn.info/la-notion-de-societe-civile--9782707146946-p-45.htm>

Raulier, A. & Deregnaucourt, G. (1990). Les politiques sociales de la Communauté européenne. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1267-1268, 1-79.

<https://doi.org/10.3917/cris.1267.0001>

Sbaraglia, F. (2017). Profession : Europe : La gestion infranationale des affaires européennes. *Politique européenne*, 57, 8-20. <https://doi-org/10.3917/poeu.057.0008>

Schnabel, V. (1998). Élités européennes en formation. Les étudiants du «Collège de Bruges» et leurs études. *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 11(43), 33-52.

Sibony, D. (2016). La société civile : Deux perspectives d'analyse. *Sciences & Actions Sociales*, 4(2), 10-30. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/sas.004.0010>

Weiler F. et Brändli M. (2015). Inside versus Outside Lobbying: How the Institutional Framework Shapes the Lobbying Behaviour of Interest Groups. *European Journal of Political Research*, 54(4) , 745-66.

Sitographie :

<https://france.representation.ec.europa.eu/informations/reforme-douaniere-de-lue-une-vision-f>

[ondee-sur-les-donnees-pour-une-union-douaniere-plus-simple-2023-05-17_fr](https://france.representation.ec.europa.eu/informations/reforme-douaniere-de-lue-une-vision-f)

Establishing an EU customs data hub and an EU customs authority

[https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/EPRS_BRI\(2023\)753931](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/EPRS_BRI(2023)753931)

L'Acte unique européen.

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:11986U/TXT>

Organisations de la société civile

[EUR-Lex civil-society-organisation.html](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:11986U/TXT)

Règlement - 2020/2093 relatif au cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?toc=OJ%3AL%3A2020%3A433I%3ATOC&uri=uriserv%3AOJ.LI.2020.433.01.0011.01.FRA>

Traité sur l'Union européenne

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:12016ME/TXT>

« Le traité d'Aix-la-Chapelle sur la coopération et l'intégration franco-allemandes » . *France Diplomatie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères,*

www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/allemande/relation-bilaterale/le-traite-d-aix-la-chapelle-sur-la-cooperation-et-l-integration-franco-allemande